

FLAVIGNAC



Dossier

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Sommaire

- 03 | LE MOT DU MAIRE
- 04 | CONSEILS MUNICIPAUX
- 14 | VIE COMMUNALE
- 21 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

23

DOSSIER

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES



- 32 | VIE ASSOCIATIVE
- 39 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- 40 | MISSION LOCALE RURALE
- 41 | PARC NATUREL RÉGIONAL
- 42 | SYDED
- 44 | MÉMENTO

FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr


Bulletin municipal Juillet 2024
Parution bisannuelle
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :
Mairie de Flavignac

Crédits photos :
Couverture : ©Paule Frizon
©Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus (p.39), ©Mairie de Flavignac (p.14-17, p.23-28), ©Lucie Jacques (p.32), ©Union Cycliste (p.37), ©Gymnastique Volontaire (p.36, colonne de droite), ©Cadanses Folk (p.38), ©École de Flavignac (p.21), ©École de Les Cars (p.22), ©La Quincaill' & Vous (p.33), ©Comité de Jumelage (p.34), ©Flavignac Loisirs (p.35, en bas à droite, p.36, colonne de gauche), ©SYDED (p.42-43), ©Emmanuelle Mayer (p.19, colonne de droite), ©Mission Locale Rurale (p.40), ©LPO (p.15, colonne de droite), ©Office de Tourisme (p.20), ©APE (p.35 sauf photo en bas à droite)

Comité de lecture :
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,
Christine SAZERAT

Mise en page : Mairie de Flavignac
Impression sur papier PEFC : 
Icomia Imprimerie

1^{er} tirage : 520 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie qui dispose de quelques exemplaires.





En début d'année 2024, l'Inspection académique nous informait d'un projet de fermeture de classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Flavignac-Lavignac-Les Cars. Malgré plusieurs manifestations et courriers envoyés, nous n'avons pas pu l'empêcher. A la fin du mois de février, l'Inspection académique nous informait qu'une classe serait fermée à la rentrée scolaire 2024-2025 à l'école de Flavignac. Je remercie néanmoins les parents d'élèves et tous ceux qui se sont mobilisés pour défendre notre école.

Cette année encore, le Conseil municipal n'a pas souhaité augmenter la fiscalité, considérant que l'augmentation automatique des bases de 3,9 % était suffisante. Les bons résultats financiers de la Commune depuis plusieurs années permettent, malgré les augmentations de toutes parts, de maintenir à l'identique les taxes communales pour 2024.

Les travaux d'aménagement du centre-bourg ont pris un peu de retard en raison des mauvaises conditions météorologiques que nous avons connues au printemps. Nous avons dû parfaire l'accès à la maison de santé pluridisciplinaire au vu de l'état de la voie et des difficultés de déplacement des personnes à mobilité réduite. La réception de l'ensemble des aménagements a eu lieu début juillet. Je rappelle à toutes fins utiles que le centre-bourg est désormais un espace partagé, que la priorité à droite s'applique dans toute la zone et que la vitesse y est limitée à 20 km/h.

Cette année, nous allons réaliser beaucoup de travaux sur la voirie communale, que ce soit en entretien ou en grosses réparations. Les routes ont beaucoup souffert de l'excès d'eau. Ce poste budgétaire de la commune sera un vrai sujet d'inquiétude dans les années à venir car ce genre de travaux est de plus en plus onéreux et il n'est pas certain que le Conseil départemental puisse toujours accompagner financièrement les communes.

Nous avons eu, il y a deux ans, une demande d'implantation d'une antenne relais multimédias de la part de l'opérateur Bouygues Telecom sur le terrain communal des Palennes. Ce relais nous aurait permis d'améliorer la couverture téléphonique, dont chacun peut constater qu'elle est très aléatoire dans le centre-bourg. Ce projet a soulevé des contestations pour diverses raisons de la part d'un groupe de personnes organisées en un collectif. Nous avons reçu au mois de mai une seconde demande de l'opérateur Orange désirant installer également une antenne sur un terrain lui appartenant en haut de la rue Pasteur (Les Chabannes). Tenant compte de la situation et afin d'éviter si possible la multiplication des antennes, le Conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas donner suite à la demande de Bouygues pour une implantation aux Palennes et invite cette société à se rapprocher d'Orange afin de mutualiser l'antenne qui sera implantée aux Chabannes. Le manque à gagner pour la commune sera de 3 000 € par an correspondant à la location du terrain. La Commune n'aura plus la main sur cette implantation faite désormais sur un terrain privé. Je regrette cette situation car le relais des Palennes, à l'écart et en partie dans la végétation, aurait été sûrement moins visible que celui qui sera implanté sur la hauteur. Chacun pourra juger.

Je vous rappelle qu'Orange arrêtera techniquement le réseau historique cuivre en janvier 2026. Si vous souhaitez garder un téléphone fixe et/ou une connexion internet, vous devrez contacter votre fournisseur pour un raccordement au réseau fibre avant cette date.

Après un hiver et un printemps très maussades, nous espérons tous que l'été sera ensoleillé et que nous pourrons profiter des joies estivales autour du plan d'eau et des différentes manifestations qui s'y dérouleront.

Je vous souhaite un très bel été.

Christian DESROCHE

CONSEIL MUNICIPAL

23 février 2024

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Maud Gerbaud, Benjamin Tournois (secrétaire de séance)
Absents avec pouvoir : François Gayot, Caroline Dupeyroux, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Isabelle Bernard, Jim Tran

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Travaux centre-bourg

Des travaux de remplacement de la bande de roulement et de la raquette de retournement pour l'accès à la maison de santé pluridisciplinaire sont nécessaires. Un devis a été demandé à la société COLAS. Le montant est de 19 967,90 € HT.

■ Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables

Une consultation du public a été réalisée à la mairie du 22 janvier au 16 février 2024. Une seule remarque sur l'hydro-électricité a été notée. Notre territoire communautaire ne possède aucune rivière classée apte à la production hydraulique.

Les zones d'accélération proposées par la Commune et validées par l'Etat sont destinées à faciliter les procédures d'études et de mise en place des installations d'énergie renouvelable. Dans les espaces non retenus, des installations peuvent aussi être envisagées, mais ne bénéficient pas de procédures administratives simplifiées.

Le Conseil municipal définit les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable telles que listées ci-après :

ZAEnR Photovoltaïques

- Centrale photovoltaïque au sol : le secteur « de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Faye » d'une surface totale de 0,74 ha, appartenant à la Commune et constituant une friche.
- Installations photovoltaïques sur toitures : le Conseil municipal retient l'ensemble des toitures de la Commune, sous réserve de l'accord de l'administration dans les périmètres de monuments historiques.
- Installations photovoltaïques sur sols agricoles et/ou naturels : aucune surface n'est retenue en zone d'accélération.

ZAEnR Eolien : aucune surface n'est retenue en zone d'accélération.

ZAEnR Hydroélectricité : aucune surface n'est retenue en zone d'accélération.

ZAEnR Réseau de chaleur : le Conseil municipal retient le secteur « cœur de bourg » (école, salle des fêtes).

ZAEnR Géothermie : l'ensemble du territoire communal.

ZAEnR Biogaz/méthanisation : aucune surface n'est retenue en zone d'accélération.

■ Demande de subvention

Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour l'alarme de l'église. La DRAC de Nouvelle-Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation.

■ Vente d'un bien

Un immeuble d'habitation, avec jardin clos attenant, situé sur la parcelle AB 129 (2 rue Saint-Fortunat), avec en plus un terrain situé derrière l'église de 1 104 m², limitrophe du groupe scolaire, avait été préempté le 17 février 2023 pour 54 500 €, frais compris. Le Conseil a décidé de remettre en vente la maison seule avec son jardin clos attenant au prix de 55 000 €. La mairie a reçu plusieurs offres dont une au prix demandé. Par conséquent, le bien est attribué à Madame Laurence Denis pour le prix de 55 000 €. Les frais de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

■ Demande de gratuité de la salle des fêtes

L'association Cadanses Folk demande la gratuité pour l'utilisation des salles des fêtes pour son traditionnel bal de février avec entrée gratuite. Le Conseil municipal accepte la gratuité des salles mais demandera une participation forfaitaire pour le chauffage de 50 €.

Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer des subventions à diverses associations, sous réserve de la fourniture de leur dernier bilan. Les Conseillers qui occupent les fonctions de président ou trésorier de l'une des associations ne participent ni au débat, ni au vote.

1) Associations d'anciens combattants

ACPG-CATM	Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
FNACA	60 €
ANACR	60 €

2) Associations à vocation sportive

ACCA	100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
Union Cycliste	350 €
Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement
Tennis de table Flavi Loisirs	200 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement

3) Associations à vocation culturelle

JMF, délégation de Châlus	100 €
Amicale Laïque	300 €
Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
Comité de Jumelage	300 €
Les Carrioles	700 €

4) Associations diverses

FNATH	20 €
Flavignac Loisirs	Mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
Prévention Routière	20 €
Comité de parents d'élèves	250 €
Les Copains d'Eynanças	20 €
Comité des fêtes	300 €
La Quincaill' & Vous	1 000 €

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de son bilan financier approuvé en assemblée générale.

Cotisations diverses (imputation sur les comptes 6281, 65548 et 6558)

Le Conseil municipal approuve le versement de cotisations à divers organismes ou associations.

Association des Communes Jumelées	99,85 €
AFCCRE	190 €
Société Protectrice des Animaux	1 061,34 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Espaces naturels du Limousin	50 €
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50 €
Mission locale rurale	1 077 €
Ciné Plus	1 156,04 €
Fondation du patrimoine	200 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Association des Maires	269,67 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ADIL	151,62 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ATEC	1 006,57 € et 1 848,10 € pour la prestation informatique (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
PNR Périgord-Limousin	1 308,63 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Maires ruraux de France	237,45 € + 220 € pour le site internet
ANPCEN - Villes et villages étoilés	50 €
FREDON	50 €

■ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

L'Etat propose aux collectivités, qui le souhaitent et qui le peuvent, d'octroyer aux agents une prime « pouvoir d'achat » en fonction d'un barème financier maximum. Après avis favorable du Centre de Gestion, la Municipalité versera une prime représentant 62,5 % du montant maximum de chaque tranche définie par l'Etat.

■ Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance

Au 1^{er} janvier 2025, les collectivités locales devront participer au risque prévoyance (maintien de salaire) par le financement d'une partie des cotisations des agents. Le Conseil municipal souhaite participer à la consultation de groupe organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, sans engagement final.

■ Questions diverses

Logement communal situé au-dessus de la cantine

Les locataires ayant donné leur congé, il apparaît nécessaire de faire intervenir une société pour vider le logement. De gros travaux de remise en état seront à effectuer.

Lave-vaisselle salle des fêtes

Un remplacement du lave-vaisselle est prévu.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Lavignac-Flavignac-Les Cars : la prochaine carte scolaire fait état d'une fermeture de classe sur le RPI. Plusieurs manifestations des Parents d'élèves et des municipalités ont été organisées contre cette fermeture.

Présence postale

Une rencontre entre La Poste et la Municipalité a eu lieu en février. Une proposition de modification des horaires d'ouverture sans diminution interviendrait courant 2024.

Jardin à l'arrière de l'église

Le nettoyage du terrain récemment acquis par la Commune est en cours par les soins des employés communaux.

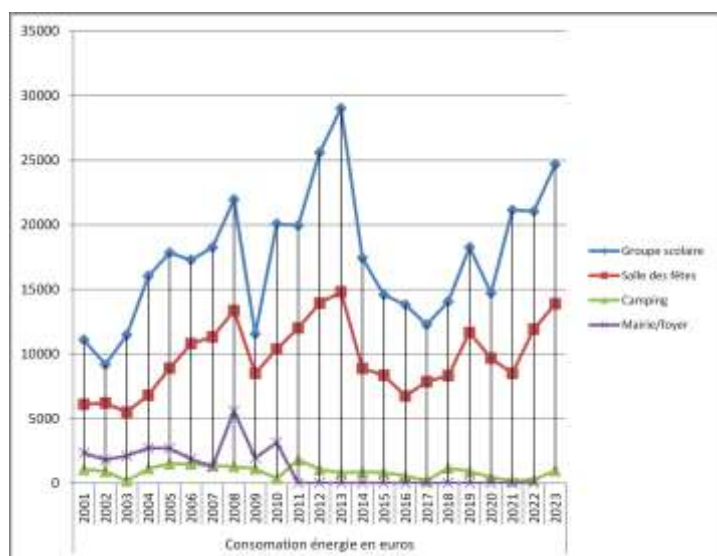
Bilan du lac

Dossier présenté en séance. Bilan des régies 2023 :

REGIE			SOLDE 2023
PECHE			
	DEPENSES	RECETTES	
Carnets			
Vente tickets et cartes		1 288,00 €	
Vente/achat poisson/vidange/analyses	194,00 € (truites)		
TOTAL	194,00 €	1 288,00 €	+1 094,00 €
BUVETTE			
	DEPENSES	RECETTES	
Alimentation	1 353,00 €		
Boissons	445,38 €		
Salaire	2 684,75 €		
Achats divers			
Ventes		2 498,60 €	
TOTAL	4 483,13 €	2 498,60 €	-1 984,53 €
BAIGNADE			
	DEPENSES	RECETTES	
Oxygène + vêtements	191,60 € + 100,00 €		
Analyses eau lac	810,33 €		
Pharmacie	49,30 €		
Achats divers			
Salaires	8 183,13 €		
TOTAL	9 334,36 €	0 €	-9 334,36 €
CAMPING			
	DEPENSES	RECETTES	
Salaire	2 416,95 €		
Couvertures			
Analyse eau			
Location emplacements nus		5 504,80 €	
Location huttes		192,50 €	
TOTAL	2 416,95 €	5 697,30 €	+3 280,35 €
LOCAL PELERINS			
Salaire	1 863,81 €		
Achat de nourriture/divers	191,73 €		
Achat de linge			
Eau/électricité	964,71 €		
Nuitées/dons		6 456,45 €	
TOTAL	3 020,25 €	6 456,45 €	+3 436,20 €
TOTAL GENERAL	19 448,69 €	15 940,35 €	-3 508,34 €

Bilan des consommations d'énergies

Il faut remarquer une hausse des dépenses d'énergie pour l'année 2023.



05 avril 2024

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot (secrétaire de séance), Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud

Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard, Jim Tran

Absent : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Toute la partie comptable du budget a été examinée en présence de la Conseillère aux décideurs locaux (Services fiscaux).

Compte administratif Assainissement - Résultats de l'année 2023

Section d'investissement	
Report excédentaire N-1 : 79 133,33 €	
Dépenses : 181 871,38 €	
Recettes : 164 376,44 €	
Résultat de l'exercice : - 17 494,94 €	
Résultat cumulé : 61 638,39 €	
Reste à réaliser dépenses : 0 €	
Reste à réaliser recettes : 0 €	
Besoin de financement : 0 €	
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 : 15 459,94 €	
Dépenses : 51 288,23 €	
Recettes : 42 127,14 €	
Résultat de l'exercice : - 9 161,09 €	
Résultat cumulé : + 6 298,85 €	

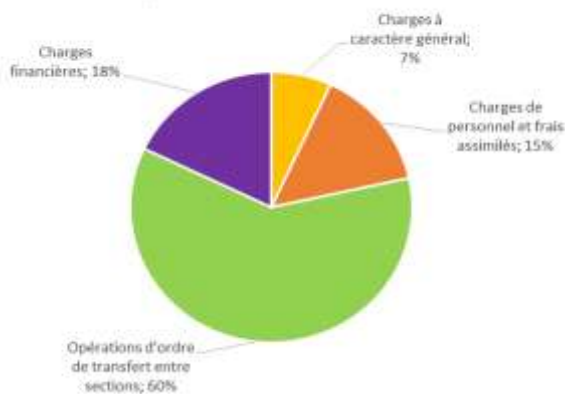
Principales dépenses d'investissement : travaux d'assainissement de la rue Pasteur, remboursement d'emprunts (capital) et amortissements.

Principales recettes d'investissement : subvention du Conseil départemental pour les travaux de la rue Pasteur, du FCTVA et des amortissements.

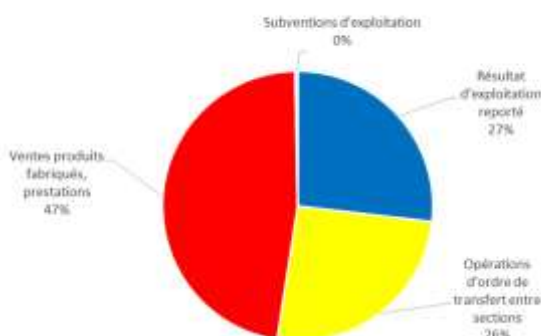
Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, remboursement d'emprunts (intérêts), amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation aux frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif) et amortissements.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2023
Dépenses de fonctionnement



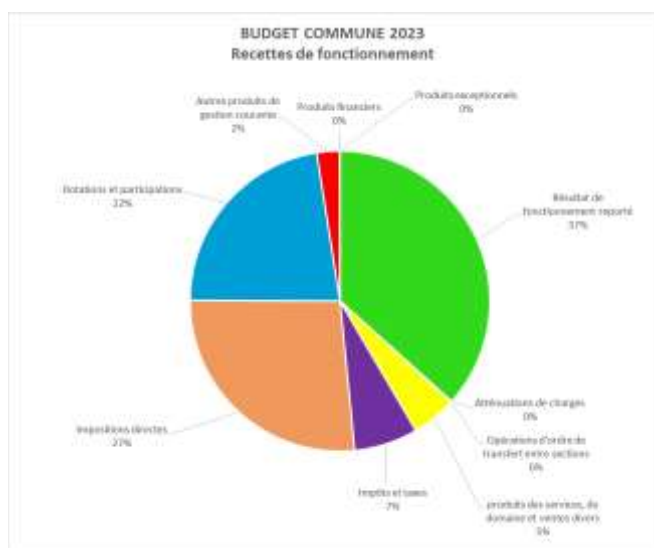
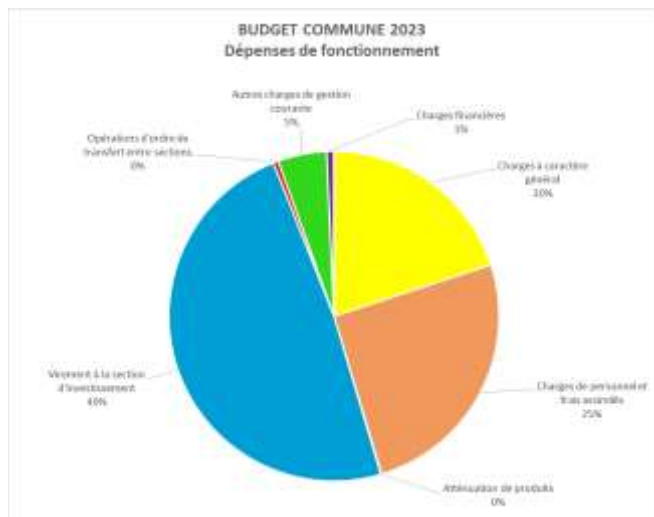
BUDGET ASSAINISSEMENT 2023
Recettes de fonctionnement



Compte administratif de la Commune - Résultat de l'année 2023

Section d'investissement	
Report excédentaire N-1 : 91 348,07 €	
Dépenses : 1 296 963,36 €	
Recettes : 493 704,62 €	
Résultat de l'exercice : - 803 258,74 €	
Résultat cumulé à reporter : - 711 910,67 €	
Reste à réaliser Dépenses : 91 618 €	
Reste à réaliser Recettes : 183 734 €	
Besoin de financement : 619 794,67 €	
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 : 632 743,56 €	
Dépenses : 815 041,18 €	
Recettes : 1 093 818,87 €	
Résultat de l'exercice : + 278 777,69 €	
Résultat cumulé : + 911 521,25 €	
Affectation à l'investissement : 619 794,67€	
Montant à reporter N+1 : 291 726,58 €	

L'excédent de fonctionnement permettra de réaliser un virement plus important à la section d'investissement.



En section de fonctionnement : les recettes sont bien supérieures aux dépenses, ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 278 777 €. Ceci est dû, en partie, au fait que certaines dépenses n'ont pas été réalisées. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (619 794 €) et de réaliser un report sur l'année N+1 de + 291 726 €.

Principales dépenses d'investissement : travaux de voirie, acquisition de matériel (barrières de circulation, échelles et plateformes roulantes, matériel pour les agents techniques, écran de projection pour la mairie, frigo et lave-linge pour l'école, petit matériel pour la salle des fêtes), achat d'un immeuble rue Saint-Fortunat et d'un terrain, achat d'immeubles rue Pasteur, aménagement du centre-bourg (rue Pasteur et place du 8 mai 1945), achat d'un jeu lac, travaux d'extension des réseaux électriques rue Pasteur, travaux d'éclairage public place du Général de Gaulle et avenue Jean Jaurès, travaux conservatoires des immeubles rue Pasteur, travaux d'enfouissement de réseaux rue Pasteur, remplacement du jeu cour de l'école, remboursement d'emprunts (capital), amortissements.

Principales recettes d'investissement : subventions de l'Etat, du Conseil départemental, du Syndicat Energies Haute-Vienne ; FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, virement de la section de fonctionnement, amortissements.

Restes à réaliser en dépenses : achat d'un jeu pour le lac, travaux place du 8 mai 1945.

Restes à réaliser en recettes : subvention du Conseil départemental et de l'Etat pour les travaux de la rue Pasteur et de la place du 8 mai 1945.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2023 était de 467 682 €.

Affectation des résultats du budget communal et du budget annexe assainissement

Les résultats sont affectés de la façon suivante :

- Budget principal de la Commune : le besoin de financement de la section d'investissement de 619 794,67 € est couvert par le résultat de la section de fonctionnement, le restant du résultat de la section de fonctionnement soit 291 726,58 € est reporté en section de fonctionnement (compte 002).
- Budget Assainissement : il n'y a pas besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement est entièrement reporté en section de fonctionnement (compte 002).

Vote du budget annexe assainissement et du budget communal

- **Budget annexe ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **62 886,85 €**.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, remboursement d'une partie de l'étude du transfert des réseaux d'assainissement au profit de la Communauté de Communes, remboursement d'emprunts, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif), amortissements et subvention du budget Commune.

La section d'investissement s'équilibre à **118 967,39 €**.

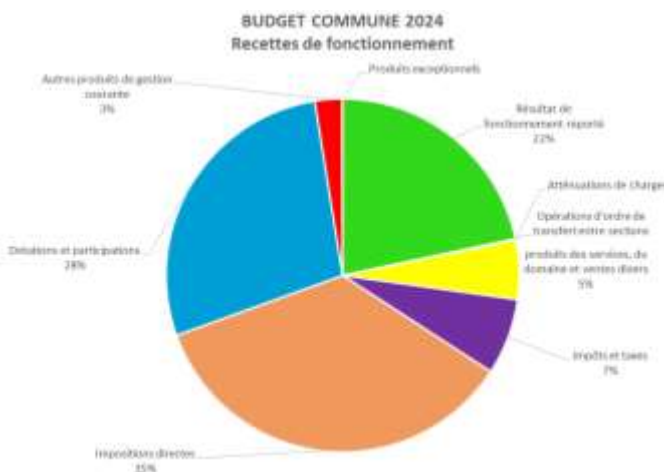
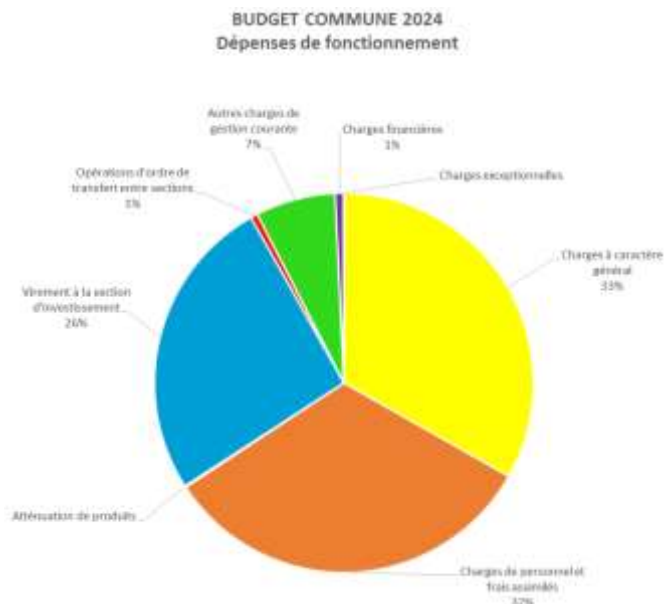
Principales dépenses d'investissement prévues : frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage à finir de payer pour les travaux d'assainissement rue Pasteur/place du 8 mai 1945, frais d'étude et travaux d'assainissement concernant la rue Pasteur et la rue du 19 mars, amortissements et remboursement du capital des emprunts.

Principales recettes d'investissement prévues : FCTVA, amortissements, excédent de la section d'investissement.

- **Budget général COMMUNE :**

En section de fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 346 151,58 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



En section d'investissement le budget s'équilibre à **1 477 647,67 €**.

Répartition de l'investissement :

Dépenses prévues en 2024 :

GRVC - Travaux voirie : 81 159 €, avec subvention du Conseil départemental de 24 030 €.

Matériel divers : 35 000 € pour le remplacement d'un véhicule pour les agents d'entretien, 7 000 € pour l'acquisition de panneaux avec une subvention de 200 € du Conseil départemental, 23 000 € pour l'acquisition de chaises et d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes, standard téléphonique pour la mairie, récupérateur d'eaux de pluies.

Acquisition Terrains : 80 000 € pour du terrain nu.

Achat d'immeubles : 55 000 € pour l'acquisition d'un immeuble.

Eclairage public centre-bourg et borne du marché : il reste à percevoir une subvention du Conseil départemental de 1 995 €.

Lac Saint-Fortnat – Aire de jeux : 1 618 € de restes à réaliser pour un jeu.

Immeubles rue Pasteur : 5 000 € sont prévus pour des frais d'études.

Effacement de réseaux rue Pasteur : 2 386 € pour les réseaux électriques.

Aménagement rue Pasteur (tranche de travaux du centre-bourg) : des restes à réaliser pour 59 796 € correspondant à une subvention du Conseil départemental et 19 551 € pour des subventions de l'Etat.

Aménagement Place du 8 mai 1945 (tranche de travaux du centre-bourg) : des restes à réaliser pour 60 387 € correspondant à une subvention du Conseil départemental et 44 000 € pour des subventions de l'Etat.

Plantations : 10 000 €.

Ecole préau : 20 000 €.

Halle : 3 000 € de frais d'études.

Camping : 85 000 € pour l'acquisition de mobil-homes.

Prises bornes forains : 13 000 € pour l'installation d'une borne place de Diethenhofen et place du 8 mai 1945 avec une subvention du SEHV pour 2 128 € et du Conseil départemental pour 3 010 €.

Agrandissement du columbarium : 29 715 € avec une subvention du Conseil départemental pour 4 840 €.

Eaux pluviales place du 8 mai 1945 : 12 413 €.

Logement au-dessus de la cantine : 50 000 € de travaux de rénovation avec un emprunt du même montant.

Aire de jeux rue Jean Rateau : 15 000 €.

Sécurisation du carrefour rue Michelet/rue Saint-Fortunat, abords de l'école : 53 390 €.

Reliures registres : 1 000 €.

Les principales autres dépenses sont constituées par les remboursements du capital des emprunts et des amortissements.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'Etat, du Syndicat Energies Haute-Vienne ; du FCTVA, d'un virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

■ Vote des taxes locales

Compte tenu du contexte actuel, des résultats budgétaires constatés et de l'augmentation des bases de 3,9 %, le Conseil municipal décide de ne pas voter d'augmentation des taxes locales.

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2022	24,00	40,38 (taux communal + taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	75,18
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2023	25,42	43,28 (taux communal + taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	76,50
Flavignac : taux votés en 2023	13,47	35,84 (= 16,18 taux communal + 18,96 taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	66,64
Flavignac : taux votés en 2024	13,47	35,84	66,64

■ Demande de subvention auprès du Conseil départemental

Préau de l'école (réfection d'un enduit intérieur) : les travaux sont estimés à 16 601,96 € HT.

Aménagement et sécurisation du carrefour de la rue Michelet et de la rue Saint-Fortunat (école) : les travaux sont estimés à 37 000 € HT.

■ Antenne multimédia - Mesures et convention

Le rapport de simulation de l'exposition aux ondes émises par ce type de relais, réalisé par l'opérateur demandeur, a été présenté. L'ANFR (Agence nationale des fréquences) indique que les niveaux envisagés sont très faibles par rapport aux valeurs limites réglementaires et n'amènent pas de commentaire particulier. Elle précise néanmoins qu'une mesure par l'opérateur de téléphonie sera nécessaire après la mise en service.

Compte tenu des nombreuses questions posées en séance par divers conseillers concernant la convention proposée par Bouygues Télécom qui diffère sur certains points du projet qui avait été présenté, des précisions seront demandées à l'opérateur. La convention sera par conséquent examinée lors d'un prochain Conseil.

■ Création d'un emploi saisonnier

Compte tenu de l'accroissement des tâches à réaliser par les services techniques pendant la période estivale, la Commune décide de créer un poste d'adjoint technique saisonnier pour la période de mai à octobre.

■ La Quincaill' & Vous - Désignation d'un représentant de la municipalité

François Gayot est désigné pour représenter la Commune au Conseil d'administration de cette association.

■ Acquisition de terrain

Le Conseil municipal avait adopté une délibération en décembre 2023 concernant un don de terrain à la Commune, près de l'emprise de l'ancienne station d'épuration. Ce terrain de 67 m² situé rue Michelet (route de Lavignac) ne fera finalement pas l'objet d'un don mais d'un achat au prix d'un euro symbolique auprès de Monsieur Martin afin de minimiser les frais de mutation.

Le Conseil municipal autorise le Maire, ou à défaut Claudine Pradier, adjointe au Maire, à signer l'acte. Les services municipaux clôtureront ce terrain ; la Commune s'acquittera de la part des frais de cession qui lui revient.

■ Travaux de voirie - GRVC

Cinq entreprises ont été consultées et toutes ont répondu.

L'entreprise Pijassou est retenue pour un montant de 60 230 € HT.

Vote : 13 pour et 1 abstention

■ Questions diverses

L'Amicale des modélistes en Périgord-Limousin sollicite l'autorisation de faire naviguer ses maquettes sur le lac Saint-Fortunat. Cette autorisation est accordée. Les modalités seront définies avec cette association.

Poissonnier ambulant :

Le Conseil répond favorablement à la demande d'un commerçant désirant s'installer sur la place tous les lundis matins.

Fête de l'Agri'Culture 2024 :

Le Conseil ne désire pas prendre d'encart publicitaire dans la plaquette de communication de cette fête organisée par les Jeunes Agriculteurs.

Rappel de l'estimation		65 783.00 € HT	
Offre n°	CANDIDATS	MONTANT HT	ECART AVEC L'ESTIMATION EN %
1	PIJASSOU TP	60 230.00 €	- 8.44 %
2	CMC TP	69 992.75 €	+ 6.40 %
3	EIFFAGE	64 833.05 €	- 1.44 %
4	EUROVIA	71 772.00 €	+ 9.10 %
5	COLAS	64.393.00 €	- 2.11 %

Nouveaux horaires du bureau de Poste depuis le 18 juin

	OUVERTURE BUREAU
LUNDI	FERMÉ
MARDI	9h30-12h30
MERCREDI	9h30-12h30
JEUDI	9h30-12h30
VENDREDI	9h30-12h00
SAMEDI	9h30-12h30

31 mai 2024

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, François Gayot, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), René Paraud, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Jim Tran, Benjamin Tournois

Absentes avec pouvoir : Claudine Pradier, Nora Sabourdy Schneider

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Antenne relais multimédia

Le Maire expose la situation depuis le dernier Conseil. Rappelons qu'il avait été demandé d'interroger la société Bouygues Telecom sur des points particuliers de la convention qui devait la lier à la Commune pour l'implantation d'une antenne relais multimédia sur le terrain communal des Palennes. Ce qui a été fait. A ce jour, le bureau d'étude n'a apporté aucune réponse aux questions du Conseil. Depuis la dernière séance, les opposants au projet se sont organisés en collectif. Par ailleurs, l'opérateur Orange nous a informés qu'il préparait un dossier pour l'implantation d'une antenne relais sur une parcelle dont il est propriétaire en haut de la rue Pasteur, à côté de l'autocommutateur.

Devant cette situation, il est proposé d'abandonner le projet d'implantation de Bouygues Télécom sur la parcelle communale et, par conséquent, de renoncer au loyer annuel prévu au profit de la Commune. Le Conseil souhaite que les deux opérateurs s'entendent pour mutualiser leurs infrastructures sur la parcelle appartenant à Orange.

Vote : 4 abstentions et 11 pour

■ Redevance d'occupation du domaine public

ENEDIS : la redevance d'occupation du domaine public versée par Enedis à la Commune est fixée à 239 €.

ORANGE : la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange à la Commune est fixée à 2 676,96 €.

DORSAL : la redevance d'occupation du domaine public versée par Dorsal à la Commune est fixée à 386,53 €.

■ Tarifs cantine

Compte tenu de l'augmentation des denrées, de l'énergie et des frais de personnel, le Conseil municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire à compter de septembre 2024. Le prix du repas enfant est fixé à 3 € et à 7 € pour les adultes. Etablis en concertation avec les communes qui en sont membres, ces tarifs sont les mêmes sur l'ensemble du RPI. Ces tarifs sont très nettement inférieurs au prix de revient.

■ Tarifs buvette 2024

Glaces :

Magnum / Cornetto / Push Up	2,50 €
Calippo / Super Twister	2 €
Twister Cosmixx / Smile	1,50 €

Boissons :

Cannette bière 33cl	2,50 €
Cannette 33cl	2 €
Eau 0,5 litre	0,50 €
Café / Thé	1 €

Confiseries :

Barre chocolatée / Sachet gâteaux	1,50 €
Sucette XXL / 2 sucettes boule	0,50 €
Sachet bonbons Haribo / Frizzy Pазzy	0,50 €
Chips 45 g	1,50 €
Gaufre garnie	3,00 €

■ Convention d'adhésion au service chômage - CDG 87

Il est proposé de signer une convention avec le centre de gestion pour aider au calcul d'indemnités chômage en cas de besoin.

Plan « fortes chaleurs » - Employés

Le plan « fortes chaleurs » rassemble les principales mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour limiter l'exposition des agents aux risques liés aux fortes chaleurs sur la période du 1^{er} juin au 15 septembre. Ce plan est validé par le Comité Social Territorial du Centre de gestion. La Municipalité souhaite mettre en place la journée continue de 7h à 14h30 pour les agents techniques en cas de vigilance orange. Les mêmes horaires seront adoptés pour tous les autres employés en cas de vigilance rouge. Pour les agents qui travaillent à l'école, en cas de vigilance, les horaires seront harmonisés avec ceux préconisés par l'Education nationale.

Extinctions de créances

Le service des Finances publiques nous a transmis un fichier de créances impayées qui ne peuvent pas être recouvrées au vu de leur faible montant. La somme totale s'élève à 25,08 €.

Questions diverses

Taxe sur les locaux vacants

Pour inciter les propriétaires à louer des biens qui seraient vacants et habitables, il est proposé de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les locaux vacants. Cette proposition sera à étudier en commission urbanisme.

Feu d'artifice du 15 août

Cette année, la société Auterie Artifices a été retenue pour tirer le feu d'artifice du 15 août. Le montant est de 7 000 €.

Travaux 2025

Il est demandé de réfléchir aux prochains investissements afin de préparer les dossiers de demandes de subventions (trésor église, mobil-homes pour le camping, halle, etc.).

APPEL A PARTICIPATION

Partagez vos plus belles photos pour illustrer le bulletin municipal

Suite à un mini concours photo lancé via le groupe Facebook « Flavignac », la couverture de votre bulletin est illustrée par la photo de Paule Frizon (parterre place du 8 mai 1945). Nous tenons à la féliciter pour cette magnifique prise de vue !

Pour cette édition, nous avons reçu 8 photographies, prises par 3 participants, à départager.

La Commission Culture, Communication et Patrimoine vous propose de **participer à nouveau à la couverture et/ou l'illustration intérieure du prochain bulletin municipal.**

Le thème retenu pour la prochaine fois : Flavignac aux couleurs de l'automne

Comment participer ?

- Format de prise de vue : horizontal ou vertical
- La meilleure résolution possible (si la photo n'est pas de bonne qualité, nous ne pourrions malheureusement pas l'utiliser)
- Bien mettre vos noms/prénoms pour pouvoir créditer la photo
- Indiquer le lieu précis de la vue
- **Date limite de dépôt des photos : 15 novembre 2024**
- **Votre (ou vos) participation(s) sont à envoyer par mail à l'adresse : jeparticipeflavignac@gmail.com**
- Vous pouvez envoyer plusieurs photos mais 1 par 1 (1 photo = 1 mail participation)

N'hésitez pas à dénicher des petits endroits moins connus !

Un jury composé de 5 personnes de la Commission choisira la photo qui illustrera la couverture du bulletin municipal, voire celles qui l'agrémenteront.

Il n'y a rien à gagner, la commune ne versera pas de droits d'auteur pour cette utilisation (elle indiquera uniquement le crédit photo) : juste le plaisir de partager !

Nous remercions chaleureusement les participants et nous vous espérons nombreux pour la prochaine édition.

CIRCULATION DANS LA TRAVERSÉE DU CENTRE-BOURG

Depuis la fin des travaux d'aménagement du centre-bourg, la circulation est en « zone de rencontre ».

C'est quoi une zone de rencontre ?

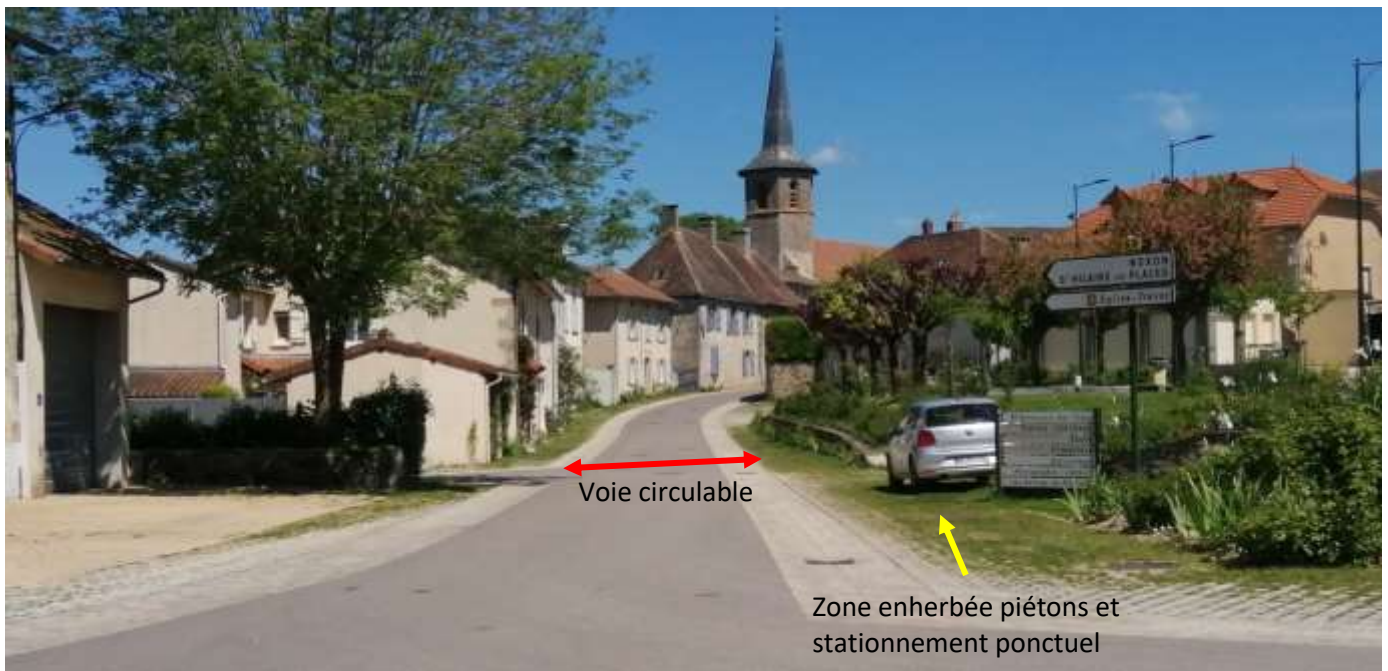
Il s'agit d'une section ou d'un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers : les piétons sont prioritaires sur les deux-roues, eux-mêmes prioritaires sur les véhicules à moteur.

L'article R110-2 du code de la route prévoit que ces zones offrent un espace où le piéton est prioritaire par rapport aux autres véhicules. C'est pour cela que la vitesse y est limitée à 20 km/h. Une signalisation, avec des panneaux spécifiques, est implantée à l'entrée et à la sortie de chaque zone de rencontre. La priorité à droite s'applique entre ces panneaux.



La volonté de la Municipalité est de faire baisser la vitesse dans la traversée du centre-bourg pour la sécurité des riverains, des piétons, des cyclistes. Certains parents emmènent leurs enfants à l'école par le passage de l'église ; des pèlerins rejoignent le local d'hébergement et beaucoup de personnes traversent le bourg à pied pour faire leurs courses... **Or, en totale infraction avec le Code de la Route, il est constaté que les véhicules roulent beaucoup trop vite dans cette partie.**

Règles de circulation et de stationnement dans ces zones



Désormais, trottoirs, caniveaux et chaussée sont sensiblement au même niveau, sans bordure. La chaussée est délimitée par deux caniveaux en pavés circulables. Les zones de pavés enherbés sont strictement réservées aux piétons et au stationnement ponctuel des véhicules. Elles ne sont en aucun cas des voies de circulation, leur résistance étant volontairement réduite. Il est interdit d'y circuler comme il est interdit de circuler sur un trottoir surélevé avec bordure.

FLAVIGNAC, UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Consciente des enjeux environnementaux actuels, Flavignac s'investit, depuis plusieurs années, dans une série d'actions visant à restaurer la biodiversité tout en offrant aux habitants un cadre de vie plus verdoyant et plus respectueux de l'environnement. Parmi les plus marquantes, la transformation écologique du centre-bourg réduisant les surfaces imperméabilisées au profit de surfaces végétalisées.

La commune aménage également des espaces pour recréer un cadre naturel accueillant pour la faune et la flore locales. Il en va ainsi de la parcelle récemment acquise et retravaillée près de l'école qui offre aussi un nouveau lieu de flânerie pour les habitants. Un hôtel à insectes fabriqué par les employés municipaux y a été installé.



Ce projet complète les initiatives déjà entreprises par la commune pour préserver et enrichir son environnement naturel : remplacement de haies de thuyas et troènes par des haies vives au cimetière (98 m) et au camping (119 m), plantations d'arbres et prairie fleurie dans les terrains communaux, contribution active à des programmes d'études, de sensibilisation et de conservation tels que le dispositif HaiEcolier ou ceux du PNR Périgord-Limousin.

En parallèle de la conquête d'espaces propices à la diversité des écosystèmes, la commune, labellisée ville étoilée, s'est aussi lancée dans la reconquête de la nuit avec l'extinction de l'éclairage public (entre 23h et 6h) pour réduire la pollution lumineuse et préserver la biodiversité nocturne et aussi faire des économies d'énergie.

En agissant concrètement pour redonner sa place à la nature, Flavignac a entrepris une démarche durable et responsable, au bénéfice de tous.

BILAN OPÉRATION PLANTATION DE HAIES

La LPO Limousin a accompagné 2 agriculteurs de la Commune dans leurs projets de plantation de haies.

A Busserolles, sur la ferme de Fanette Duplouy, 1 640 m de haies ont été implantées au niveau du parcours à volailles et le long des prairies.

Aux Maingoux, chez Marie-France Morel et Thierry Viviant, 500 m de haies ont été plantées dans les parcelles des moutons.

Au total, ce sont 2 640 plants qui ont été mis en terre, reconstituant 2 140 m de haies multi-strates. Afin d'avoir des haies remplissant toutes leurs fonctions, il est important que celles-ci soient composées de plusieurs strates.

Pour la strate arborée, ce sont, entre autres, des chênes, merisiers, tilleuls ou encore frênes qui ont été installés.

Pour la strate arbustive, ce sont des érables champêtres, sorbiers des oiseaux, sureaux ou encore néfliers qui ont été implantés.

Pour la strate buissonnante, on retrouve par exemple des bourdaines, cornouillers sanguins, églantiers ou des fusains.

Toutes ces essences sont naturellement présentes en Limousin.

Les chantiers ont été réalisés en majorité dans le cadre de chantiers participatifs. Ainsi, une trentaine de personnes se sont mobilisées sur les 2 journées de plantation, aux côtés des agriculteurs.

Ces projets ont été financés par le LIFE Wild Bees porté par le PNR Périgord Limousin. Ce programme a pour ambition de limiter le déclin des pollinisateurs sauvages et de permettre le maintien du service de pollinisation.



TRAVAUX SÉCURISATION RÉSEAUX LE PAÏSSEIX

L'entreprise Avenir Electrique de Limoges (AEL) réalise des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux électrique, téléphonique et fibre. Ceux-ci sont sous maîtrise d'ouvrage et financés par le Syndicat Energies Haute-Vienne pour un montant de 109 000 €. Les travaux consistent à remplacer les fils nus par un câble aérien sur environ 430 m le long de la route départementale en direction de Lavignac et d'enfourir tous les réseaux sur 430 m le long des routes communales du Pâisseix et de Foulenoux.



RAPPEL : FERMETURE RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Comme évoqué dans le dernier bulletin municipal (page 13- bulletin municipal janvier 2024), le réseau télécom cuivre va bientôt être déposé sur notre commune.

Nous vous rappelons que vous devez avoir migré vers le réseau fibre avant le 26 janvier 2026.

Pour cela, contacter votre opérateur qui vous donnera la marche à suivre selon vos besoins.

N'attendez pas le dernier moment, cela vous évitera une coupure de vos services.

TRAVAUX CIMETIÈRE AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM

Tenant compte du peu de cases restant disponibles à l'achat, la Municipalité a décidé d'agrandir le columbarium.

La société Granimond, basée en Moselle, spécialiste de l'aménagement d'espace cinéraire a fourni les pièces et le mobilier en granit. La société Mérigot d'Oradour-sur-Glane a réalisé la pose et la mise en place des différents éléments comprenant 14 cavurnes au sol et 10 cases sur un ensemble en élévation. Le montant total de ces travaux s'élève à 24 762 € HT subventionné à 20 % par le Conseil départemental et 60 % par l'Etat.



ARNAQUES À LA RÉNOVATION RESTEZ VIGILANTS !

La Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a noté une augmentation des pratiques commerciales trompeuses, parfois agressives, dans le secteur de la rénovation énergétique des logements.

Il s'agit souvent de promesses de travaux d'amélioration de la performance énergétique à titre gracieux ou des offres très attractives, sous couvert des certificats d'économies d'énergie (CEE), par exemple : fourniture de petit matériel économiseur d'eau ou d'énergie, isolation, calorifugeage des canalisations d'eau chaude, remplacement d'équipements d'éclairage public par des LEDs, ...

Ces entreprises tentent de vendre des équipements surévalués ou inadéquats, en prétendant qu'ils sont éligibles à des subventions.

Il peut aussi s'agir de faux simulateurs sur internet, de labels de qualité mensongers, de manquements relatifs à l'information sur les prix, ou encore de crédits camouflés.

Le SEHV (Syndicat Énergie de la Haute-Vienne) nous appelle à la plus grande vigilance, et nous rappelle qu'il convient toujours de se renseigner auprès de sources fiables et locales avant de s'engager dans des travaux de rénovation énergétique.

Comment faire ?

4 conseils pour éviter les arnaques

Attention : Le démarchage téléphonique est interdit depuis 2020 dans le secteur de la rénovation énergétique !!!

- Ne rien signer et ne pas donner d'informations personnelles si on vient vous démarcher (notamment, ne donnez surtout pas votre numéro fiscal).
- Réaliser d'autres devis avec différents artisans (de préférence locaux) pour comparer les prix et prestations avant de signer un devis. Les offres commerciales trop alléchantes cachent souvent quelque chose.
- La maintenance est primordiale pour une installation qui dure dans le temps, et à la suite d'une installation à 1€ défectueuse, les artisans locaux ne viendront pas assurer la maintenance, ni l'installateur de départ.
- Il faut se garder un temps de réflexion et contacter Nov'Habitat, la plateforme de France Rénov' en Haute-Vienne, financée par la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus et les autres EPCI du département. Elle donnera toutes les informations sur les travaux possibles et les aides officielles existantes pour les particuliers.

Voici les coordonnées des conseillers à votre service :

Nov'Habitat :
<https://www.novhabitat87.fr/>
contact@novhabitat87.fr
05 55 14 88 42



FERMETURE D'UNE CLASSE

Au début de l'année 2024, le Rectorat de Limoges nous informait que le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Flavignac / Lavignac / Les Cars était sur la liste des écoles pouvant subir une fermeture de classe. Avec les élus des communes concernées, les parents d'élèves, les enfants et la population, nous avons manifesté contre cette éventualité. Nous sommes conscients que le nombre d'enfants scolarisables est en légère baisse dans nos communes mais nous considérons aussi que prendre comme seul critère le nombre d'enfants est très réducteur. La qualité de l'enseignement et le niveau d'équipements des classes devraient aussi être appréciés. Les communes ont toujours fait de gros efforts pour l'aménagement et l'entretien de leur école respective ou encore pour la prise en compte des évolutions technologiques avec les classes numériques.

Les parents d'élèves se sont remarquablement mobilisés, souvent avec des actions originales. Mais rien n'y a fait et le 4 mars dernier, nous apprenions qu'une suppression de classe était confirmée pour notre RPI et que la fermeture de classe aurait lieu à l'école de Flavignac à la rentrée scolaire 2024 – 2025.



Horaires d'été de la Mairie

Du 1^{er} juillet au 19 août,
le secrétariat de la mairie
est uniquement ouvert les après-midis.

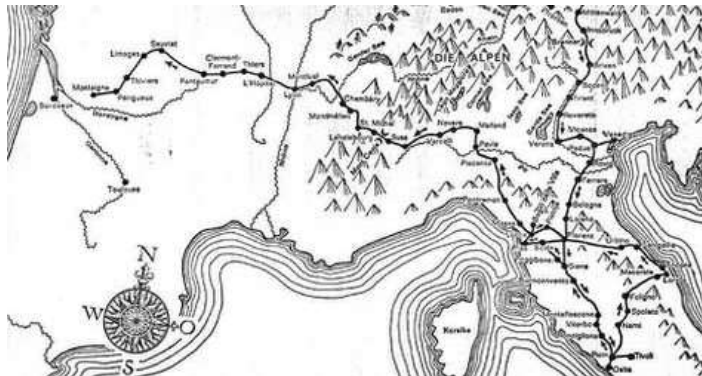
LE GR® 89 TRAVERSE FLAVIGNAC

Une nouvelle itinérance pédestre traverse Flavignac depuis le 25 mai 2024. Une opportunité pour la commune !

« Voyager me semble un exercice profitable. L'âme y a une continuelle exercitation à remarquer des choses inconnues et nouvelles ». Ces lignes ont été écrites au 16^e siècle par Michel de Montaigne, dont les *Essais* ont façonné la pensée occidentale.

En 1581, alors qu'il se trouvait en Italie, l'écrivain Montaigne dut rejoindre précipitamment Bordeaux pour honorer ses nouvelles fonctions de Maire. Il entreprit alors un périple, consigné dans un journal de voyage, qui l'amena à traverser la France d'Est en Ouest et à fouler la terre de Flavignac.

L'itinéraire qu'il a emprunté revit aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués d'historiens et de passionnés de randonnée, sous la forme d'un sentier de Grande Randonnée historique : le GR® 89 - Chemin de Montaigne.



Initié en 2014 par la Fédération française de randonnée pédestre, le tracé au balisage rouge et blanc reprend son parcours entre Lyon et Bordeaux, en passant par Clermont-Ferrand et Limoges. Le chemin de Montaigne, seul GR transversal, est mis en œuvre, pas à pas, depuis 2018 par les différents comités départementaux de randonnées pédestres avec le soutien des communes traversées. Il ne fait pas moins de 800 km, sillonne 7 départements pour environ 45 jours de marche.

Tout au long du chemin, le randonneur retrouvera des textes de Montaigne et des notices historiques sur son voyage et sur son époque. Une invitation à (re)découvrir les lieux qui ont inspiré Montaigne dans son écriture.

Pour suivre les pas de Montaigne



Quelles retombées pour Flavignac ?

La randonnée est la première activité sportive pratiquée par les français. Ainsi, la mise en place du GR® 89 ne peut avoir que des retombées positives pour le développement et le dynamisme de notre commune.

En effet, la fréquentation accrue due au passage du GR® 89 va renforcer son image en tant que destination touristique (mise en valeur du patrimoine, des équipements et des ressources naturelles) et ne saurait qu'offrir des opportunités pour l'économie locale (commerces, restauration, hébergements...).

La présence du GR® 89 ne peut également que nous encourager à pratiquer une activité physique régulière et à profiter des bienfaits de notre campagne.

Qui était Michel de Montaigne ?

Écrivain et philosophe français (1533-1592), il est surtout connu pour ses *Essais* où il explore une grande variété de sujets, de la nature humaine à la morale en passant par la politique. Montaigne a parfois mené une vie de reclus, se retirant pour méditer et écrire. Il était également engagé dans la vie politique de son époque, servant brièvement comme maire de Bordeaux... Mais qu'importe si ce fut bref ! Cela lui a donné l'occasion de passer par Flavignac...



Juliette Chalard-Deschamps
Psychopraticienne
à Flavignac, lieu-dit Busserolles
et Limoges, 52 av de la Révolution
06.07.81.18.12



Un accompagnement basé sur différentes techniques psychologiques pour vous aider à :

- Comprendre et canaliser vos émotions
- Apaiser vos angoisses
- Faire la paix avec vous-même
- Changer les comportements qui vous nuisent
- Améliorer vos relations

Analyse transactionnelle
EFT (Emotional Freedom Technique)
Psychogénéalogie
Visualisation positive - Transformation des scénarios
Méditation et distanciation des pensées

Informations détaillées sur psydeschamps.com



Ma Green Cantine : un service traiteur écoresponsable

Investissant l'ancien « local boucherie » de la Communauté de Communes, Ariane Hector et Stéphanie Vergne Dallimonti ont installé à Flavignac il y a quelques mois le labo cuisine de leur service traiteur.

Ma Green Cantine est un service traiteur écoresponsable pour tous les événements, professionnels ou particuliers dès 12 couverts.

La cuisine végétarienne et bio qu'elles proposent met à l'honneur les végétaux au gré des saisons : légumes, fruits, noix, épices, fleurs, aromatiques. Si le secteur de la restauration a un impact environnemental non négligeable (consommation d'eau, production de déchets, consommation d'énergie...), la cuisine est ici engagée dans une démarche raisonnée, de son approvisionnement auprès de producteurs locaux à sa distribution.

Ariane souligne que la cuisine végétale ce n'est pas simplement « cuisiner sans viande et produits d'origine animale ». En cuisine végétale on fait le choix de cuisiner « avec » :

- avec des produits végétaux de qualité,
- avec des techniques sublimant ces produits,
- avec le respect de la saisonnalité,
- avec la volonté de prendre soin de ce qui nous entoure,
- avec l'envie de faire plaisir et de partager,

S'engager dans des prestations écoresponsables et zéro-déchet (contenants réutilisables, cuisine des épiluchures, travail de produits bruts...) est une charge de travail supplémentaire ... mais c'est aussi mettre en avant des producteurs locaux et sublimer des savoir-faire.

Leur démarche écoresponsable est labellisée Ecotable et récompensée par l'attribution de 3 écussons.

La cuisine de Ma Green Cantine est un festival de couleurs et de saveurs. La municipalité est ravie que Flavignac en soit l'écrin et leur souhaite pleine réussite de leur activité.

ECAILLER AMBULANT

L'ART RIVAGE en direct de l'océan

PRODUITS MARENNES - OLERON

<p>Huitres Naturelles </p> <p>"Le Marais Iodée"</p> <p>Fines de claires, Spéciales</p>	<p>Tartinables de la Mer </p> <p>Fabrication Artisanale</p> <p>"Maison Marthe à la Cotinière"</p>
<p>Fruits de Mers </p> <p>Vivants et cuits en circuit court en Direct de "L'île d'Oleron"</p>	<p>Les Soupes Trabladaises </p> <p>"Maisons Bertin à la Tremblade"</p>
<p>Poissons sur commande </p> <p>"En direct de la Cotinière" en fonction des pêches</p>	<p>Vin blanc, Pineau, Soft </p> <p>En direct de nos vignerons de l'île d'Oleron et de La Bullerie</p>

SUR PLACE OU À EMPORTER !

Pour toute commande : 07.44.90.45.90 ou art.rivage87@gmail.com

QUELQUES IDÉES DE SORTIES ...

Samedi 20 juillet à partir de 18h

Fête du Village

Place du 8 mai 1945

Repas préparé par François du Saint-Fortunat

Organisé par la Quincaill' & Vous et le club de Tennis de table Flavi Loisirs

Renseignements et réservation : 07 70 76 39 01

Mardi 23 juillet à 14h30

Sortie Nature : Les insectes autour du Lac Saint-Fortunat

Guidés par un animateur nature de La Soupape Sauvage, partez à la découverte du lac Saint-Fortunat, de sa mare et de ses secrets. Une jolie concentration de libellules peut notamment y être facilement observée ! Apprenez à connaître ce milieu essentiel à la biodiversité et devenez incollables sur sa flore et ses petits habitants.

Tarifs : 4€ par adulte et 2€ par enfant. Places limitées. Réservation obligatoire sur le site internet de l'Office de Tourisme au plus tard la veille de l'animation.



Vendredi 2 au dimanche 4 août

Ecofestival – Les Carrioles

Au bord du lac Saint-Fortunat

Évènement vivant, familial, citoyen et festif qui propose une multitude d'animations, de spectacles, d'ateliers...

Participation libre et consciente.

Renseignements : www.lescarrioles.fr

Jedi 15 août

Feu d'artifice et animations autour du lac

Randonnée pédestre 7 km à 9h

Navigation de maquettes navales radiocommandées à partir de 10h

Exposition de vieilles voitures à partir de 11h

Canoé et paddle à partir de 14 h – payant

Jeux pour enfants à partir de 14h

Initiation au ping-pong l'après-midi

Randonnée vélo 25 km à 14h30

Repas midi et soir, buvette toute la journée

Animations foraines en soirée

Feu d'artifice à 22h30

Bal après le feu d'artifice

Place de Dietenhofen – Lac Saint-Fortunat

Organisés par les associations flavignacoises et la Municipalité

Renseignements : 05 55 39 11 14 (Mairie)

Samedi 31 août à 14h30

Balade encadrée de 30 kms à vélo autour de Flavignac avec possibilité de réduire la distance à 16 kms.

Départ : Maison des Associations (situé face à la mairie), ouvert à toutes et à tous à partir de 12 ans

Organisé par l'UCF

Gratuit

Inscriptions : 06 59 20 01 11 (Jean-Marie)

Dimanche 13 octobre

Sortie commentée par Jean François Boyer

Organisée par la Gymnastique Volontaire

Renseignements : 06 84 31 41 81 ou 06 77 66 87 22

Dimanche 20 octobre

La Fête du Cidre

Au bord du lac Saint-Fortunat

Journée festive : démonstrations et pressage de pommes, vente de cidre, foire artisanale, produits régionaux, groupe folklorique, manège enfants, animations et vide grenier toute la journée.

Organisée par l'Union Cycliste de Flavignac.

Gratuit.

Renseignements : 06 83 24 52 60 (UCF)

Avis aux nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune.

Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales. Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.**

PROJET ÉCOLE ET CINÉMA

Dans le cadre du projet Ecole et Cinéma, la classe de CE1/CE2 a été sélectionnée avec trois autres écoles de la Haute-Vienne pour participer à un atelier de grattage de pellicule organisé par la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine. Les élèves ont expérimenté divers outils afin de gratter et coloriser des photogrammes du film de Charlie Chaplin, Les Temps Modernes.

Ils ont ainsi créé un nouveau film qui sera numérisé. La restitution aura lieu en classe le mardi 28 mai.



Les deux classes de maternelle ont participé à des rencontres sportives à Aixe-sur-Vienne : le vendredi 26 janvier autour des jeux d'opposition et le lundi 13 mai autour du thème des jeux olympiques.



RENCONTRES SPORTIVES

Les enseignants et la Municipalité ont organisé un cross qui s'est déroulé le vendredi 12 avril. Cet événement convivial a rassemblé l'ensemble des élèves, de la petite section aux élèves de CM2.



MISSION INSECTES

Cette année, les élèves de l'école de Flavignac participent au projet « Mission insectes » proposé et financé par le Parc naturel régional.

Les classes retenues pour ce projet ont eu la chance de pouvoir bénéficier de trois interventions des animateurs de l'association la « Soupape Sauvage ». Les élèves ont été amenés à s'interroger sur la classification des animaux et sont partis à la chasse aux « petites bêtes » afin de pouvoir observer, mieux comprendre et ainsi préserver le monde qui les entoure.

Afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet, les élèves bénéficieront également d'une sortie scolaire le 31 mai à la Cité des insectes à Nedde.



L'ÉCOLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mardi 2 avril, les élèves de l'école des Cars se sont rendus à Paris, invités par Monsieur Delautrette, député de la deuxième circonscription de Haute-Vienne.



Partis de l'école peu avant six heures du matin, ils sont arrivés à Paris aux alentours de onze heures. Après les avoir conduits au pied de la tour Eiffel, le chauffeur de bus les a déposés devant le Palais Bourbon. La visite, riche en échanges était une grande première pour ces écoliers. Cela leur a permis d'appréhender le fonctionnement de cette institution phare de la République.



Ils ont ensuite pique-niqué au bord de la Seine, avant de découvrir quelques monuments parisiens lors d'une visite en bateau-mouche : le musée d'Orsay, Notre-Dame de Paris, la Tour Eiffel, le Louvre,...



OPÉRATION HAIECOLIER

Le jeudi 11 avril dernier, les enfants de l'école élémentaire de Flavignac se sont retrouvés à côté des ateliers municipaux sur le domaine communal du Cavaillier pour planter une nouvelle haie. Ils ont été aidés par les employés municipaux, quelques parents et des chasseurs bénévoles. Cette opération s'inscrivait dans le cadre du projet « Haiecolier » initié par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne et l'Association de chasse.

Nous remercions la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne qui a fourni les plants pour cette belle initiative.



FLAVIGNAC ET SES VILLAGES¹

Les noms de nos villages (suite et fin)

Dans cette dernière partie de l'étude consacrée aux noms des villages de la commune de Flavignac, nous examinerons dans un premier temps les noms qui sont en relation avec des activités agricoles, puis quelques noms dits de fantaisie qui concernent souvent des implantations récentes et enfin des toponymes qui résistent à toute interprétation ou pour lesquels les propositions que l'on peut faire sont très loin d'être assurées.

JFB

AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS AGRICOLES

LA PRADELLE

La Pradelle est un diminutif du mot occitan *prada* qui signifie la prairie. Il s'agit donc d'une petite prairie, à moins que le diminutif ne s'applique au lieu habité avec la signification de « petite maison de la Prade ».



Figure 1 : La Pradelle

LES BOUÈGES



Figure 2 : la ferme des Bouèges

Issu de l'ancien occitan *boija*, *boiga*, le mot désigne une terre récemment défrichée ou encore un espace défriché dans la lande, que l'on ouvrait en fonction des besoins ou des poussées démographiques. Le lieu des Bouèges de Flavignac situé près des confins de l'ancienne paroisse, donc assez loin des espaces cultivés et mis en valeur dans l'Antiquité et au Moyen Âge, pourrait effectivement correspondre à cette notion. La ferme des Bouèges n'existe pas encore en 1814.

LE PAISSEIX

Ce toponyme vient du limousin *païsser*, signifiant paître, mot lui-même issu du latin *pascere*, ayant la même signification. En l'occurrence, le mot désigne un pacage, une prairie pâturée. Le noyau ancien du village, comptant trois ou quatre bâtiments en 1814 et abrité dans une petite dépression du terrain, est composé d'anciennes et relativement petites fermes. Le village s'est beaucoup étendu dans les dernières décennies avec la construction de nombreuses maisons d'habitation.



Figure 3 : le village du Paisseix

LA LANDETTE

Cette ferme isolée n'existait pas au début du 19^e siècle, mais elle a été bâtie sur un ensemble de parcelles qui portent le nom *Las Landetas* sur l'ancien cadastre, diminutif de *landas*, Les Landes, lieu-dit situé à quelques centaines de mètres.



Figure 4 : La Landette

LES LANDES

Les constructions paraissent relativement récentes (début ou milieu du 20^e siècle). Elles paraissent donc plus récentes que la ferme de La Landette, comme si le nom Les Landes avait été forgé à partir de La Landette (ou *Las Landetas*) avec suppression du diminutif pour distinguer les deux lieux.



Figure 5 : Les Landes

LE GOULET

Le Goulet est le nom d'une ferme un peu à l'écart du village de La Borde, comme c'était le cas pour une petite maison portant le même nom en 1814. Ce toponyme assez énigmatique pourrait être le mot occitan *golet*, désignant un passage étroit, un trou, une fosse... Plusieurs parcelles des environs portent le nom de *Fossas*, *Las Fossas* sur le cadastre de 1814.

LE GRAND CLOS

Le Grand Clos désigne une grande parcelle clôturée, généralement pour retenir du bétail. On retrouve le mot dans le Clos de Quinsac. La ferme du Grand Clos a été créée après le début du 19^e siècle.

LES CONDAMINES



Figure 6 : Les Condamines, Les Landes, La Landette

A l'origine le mot, issu du bas-latin *condominium*, désignait une terre, souvent de bonne qualité, possédée par plusieurs propriétaires (« plusieurs maîtres ou seigneurs »). Par la suite, la « condamine » désigne généralement des terres très fertiles que se réservait un grand propriétaire dans le haut Moyen Âge, ou un seigneur à l'époque féodale. Elle était en « faire-valoir direct », c'est-à-dire que le propriétaire l'exploitait directement et en recueillait tous les fruits. Cela s'opposait aux terres qui étaient affermées, confiées à des exploitants (fermiers, tenanciers, métayers...). Dans ce cas, le propriétaire touchait des redevances ou des rentes, ou encore une partie seulement des récoltes. En Limousin, le mot apparaît pour la première fois en 638, dans la charte par laquelle saint Eloi cède aux moines de Solignac le monastère qu'il a fondé et organisé.

LES COUTURES

Dérivé du latin *cultura*, le mot désigne une terre de culture soignée et riche, souvent labourée tous les ans, que se réservait le propriétaire et qu'il cultivait directement (en faire-valoir direct). Le mot a sensiblement le même sens que « condamine ». Les Coutures, près de la Terrade, désigne aujourd'hui une ferme isolée inhabitée au milieu des terres cultivées.



Figure 7 : Les Coutures

LA TERRADE



Figure 8 : le village de La Terrade

Ce toponyme, évidemment dérivé de *terra*, paraît signifier en occitan et catalan « terrasse », avec le sens géographique de replat agricole qui domine un vallon, mais également plus simplement de terre cultivée. De fait, ce toponyme se retrouve essentiellement dans le Massif Central et le sud-ouest de la France.

LES GARENNES

Une garenne désignait à l'origine une parcelle bien clôturée où l'on conservait du gibier vivant, puis par la suite le mot a désigné un bois ou un lieu broussailleux où prospérait le gibier. Le terme s'applique à de nombreux lieux cadastraux. C'était probablement le cas pour la ferme isolée des Garennes, construite tardivement au bord de la route de Gorre.



Figure 9 : Les Garennes

L'ÉTANG ET LE MOULIN DE L'ÉTANG

Le toponyme rappelle l'existence d'un ancien étang attesté sur le cadastre de 1814. La ferme ainsi désignée se trouvait comme aujourd'hui au bord de l'ancien chemin de Flavignac à Gorre, qui passait autrefois, sur la chaussée de la retenue d'eau. C'est toujours le cas aujourd'hui mais l'étang a été asséché. Ce dernier permettait le fonctionnement d'un moulin désormais disparu et situé immédiatement en aval, de l'autre côté de la route. Il était naturellement appelé *Le Moulin de l'Etang*.



Figure 10 : L'Etang et son ancien moulin

NOMS DE FANTAISIE MODERNES

Ces noms concernent presque toujours des créations récentes de maisons dans des lieux jusqu'à lors inhabités, créations généralement datables du 19e siècle ou du début du 20e siècle. Les personnes qui décident de construire une nouvelle maison cherchent alors un nom nouveau sans reprendre la désignation des parcelles sur lesquelles ils s'implantent et avec souvent la volonté de magnifier la nouvelle installation. Le phénomène existait déjà au Moyen Âge, lorsque des abbayes, selon le même principe, reçurent des noms de fantaisie, promesses de bonheur à venir, comme Beaulieu, Bonlieu, Bonrepos, etc. Trois lieux sont concernés sur la commune de Flavignac, tous trois créés après le début du 19e siècle :

BEL AIR

Le nom souligne sans doute que le lieu perché était bien ventilé.



Figure 11 : Bel Air



Figure 13 : Château-Gaillard

BEAUSOLEIL

De la même façon, il s'agit là de mettre en valeur la situation favorable d'une ferme nouvelle qui reçoit pleinement le soleil.



Figure 12 : la ferme de Beausoleil

CHÂTEAU-GAILLARD

Le nom devrait en principe désigner une fortification robuste comme celle que fit construire Richard Cœur de Lion au bord de la Seine, aux Andelys (Normandie). Le nom a été couramment utilisé en France pour désigner de nouvelles constructions, même modestes, aux 19^e et 20^e siècles.

Ceci dans le but de les magnifier, même s'il ne faut pas exclure que dans certain cas, ce soit une forme d'autodérision. Elles n'ont bien souvent en effet de château que le nom.

NOMS À L'ORIGINE INDÉTERMINÉE OU PROBLÉMATIQUE

TIVAGNAS

L'origine de ce nom de lieu n'est pas évidente. On le trouve quelquefois sous la forme Estivagnas. On pourrait formuler l'hypothèse d'un dérivé de l'occitan *estivar* qui signifie « passer l'été ». Cela pourrait désigner un lieu occupé à l'origine essentiellement l'été. Les quelques bâtiments qui formaient le lieu-dit au début du 19^e siècle étaient curieusement alignés, leur façade principale exposée au sud, configuration qui a été accentuée encore par la restructuration de l'ensemble dans la fin du 19^e siècle.



Figure 14 : Tivagnas

POGNADE OU POIGNADE



Figure 15 : Pognade ou Poignade

Le nom désigne une ferme isolée autrefois située au bord d'une route importante allant de Séreilhac à Chenevières (en fait de Limoges à Châlus avant la création de la route de poste, future nationale 21 qui passe plus à l'ouest). L'origine du mot est obscure ; on pourrait le rapprocher du latin *pugna*, qui désignait un combat à coups de poings et par extension une bataille, mais cela est bien peu convaincant.

POUYALOU

Pouyalou, parfois appelé aussi Pouyoulou, pourrait désigner une petite éminence si on rattache le mot au latin *podium* qui a donné « puy » en occitan, toponyme très répandu dans la toponymie. Il s'agit là d'un diminutif. Ce pourrait donc être la désignation d'un « petit puy ».



Figure 16 : Pouyalou

BEYRAND

Le village de Beyrand, établi sur une petite éminence rocheuse, est probablement très ancien. Le toponyme paraît très rare en France, tout au moins avec cette orthographe. On trouve un Bayran en Gironde et quelques Bérant ou Béran plus dispersés. Il est possible que tous ces noms aient la même origine et la même signification. Mais laquelle ?



Figure 17 : le village de Beyrand

LEUGRATTE

Souvent transcrit « La Gratte » autrefois, le nom serait formé à partir du mot gratter ou plutôt *grattar* en occitan et désignerait une terre ingrate de médiocre qualité et de faible rendement. Mais cela reste une hypothèse.



Figure 18 : le village de Leugratte

FOULENOUX

En 1464, *Folenous* était un vaste tènement à cheval sur les limites des paroisses de Flavignac et Lavignac ; il confrontait aux appartenances de La Rousille, *Poyada* (?), du Puydenus, de Montcuq (auj. Monrosier) et du bourg de Flavignac. L'abbaye de la Règle à Limoges percevait sur ce grand ensemble foncier, comprenant au Moyen Âge des maisons, des bâtiments d'exploitation, des terres, prés, jardins, vergers, pâturages, bois, etc., des rentes en froment, indice qu'il s'agissait sans doute de terres riches et productives¹. Les deux fermes isolées de Foulénoux, qui ont reçu depuis le remembrement les qualificatifs, techniques mais peu poétiques, de « Nord » et « Sud », n'existaient pas en 1814. Ce nom de lieu Foulénoux, très énigmatique, a parfois été interprété comme un toponyme formé à partir d'un nom d'homme Fullo, peut-être d'origine germanique. Mais il a été avancé aussi que le mot pourrait caractériser « une terre que l'on est fou de cultiver ». D'autres ont envisagé un terme formé à partir du latin *fullo*, le foulon, d'où la notion d'un endroit où l'on foulerait quelque chose. On le voit, chacun peut ici choisir le sens qui lui convient...



Figure 19 : les fermes (modernes) de Foulénoux et entre les deux, des maisons de la deuxième moitié du 20^e siècle qui ont aussi pris le nom de Foulénoux

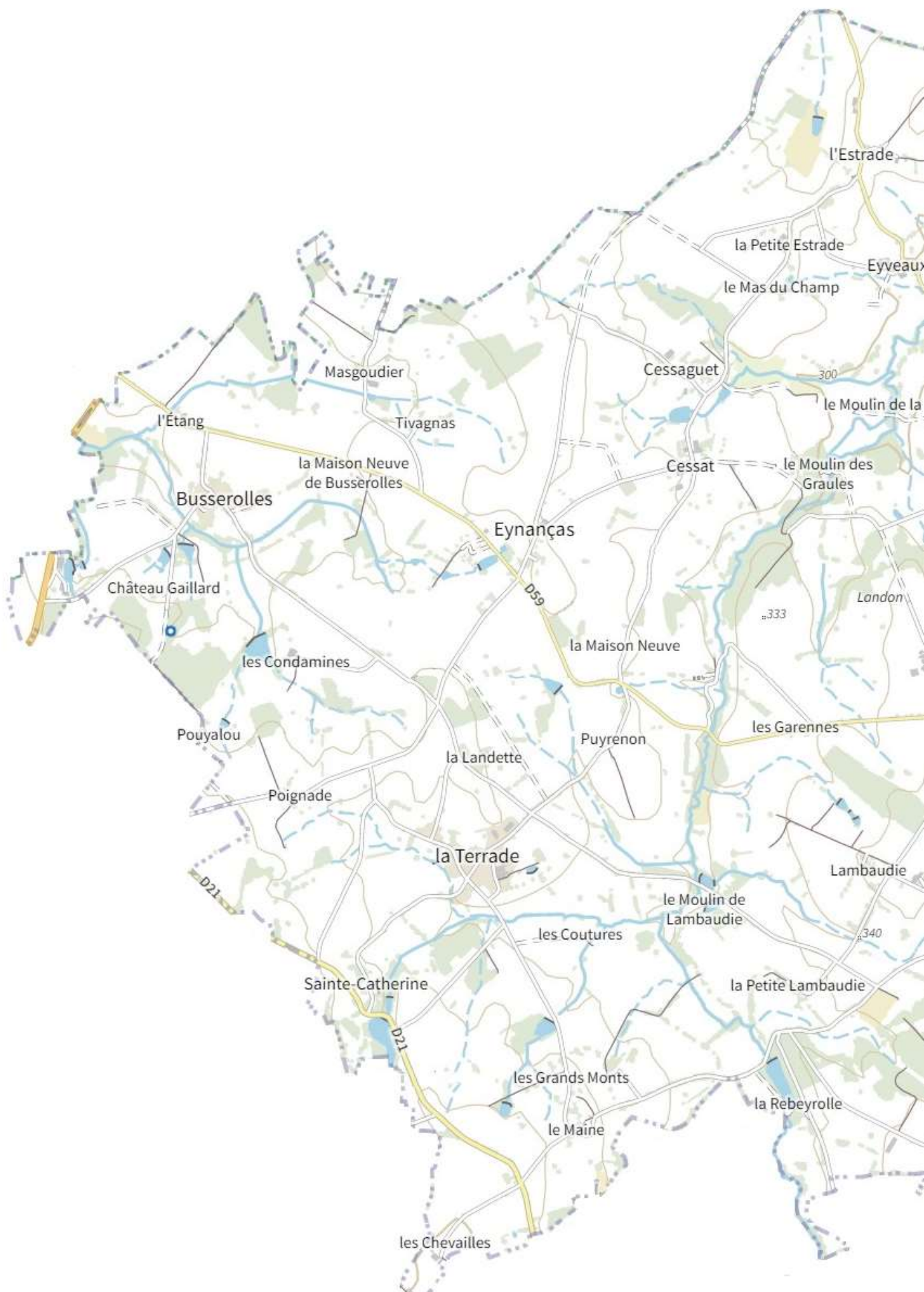
¹ Je remercie Catherine Faure, spécialiste de l'abbaye de La Règle de Limoges, pour les renseignements qu'elle m'a aimablement fournis.

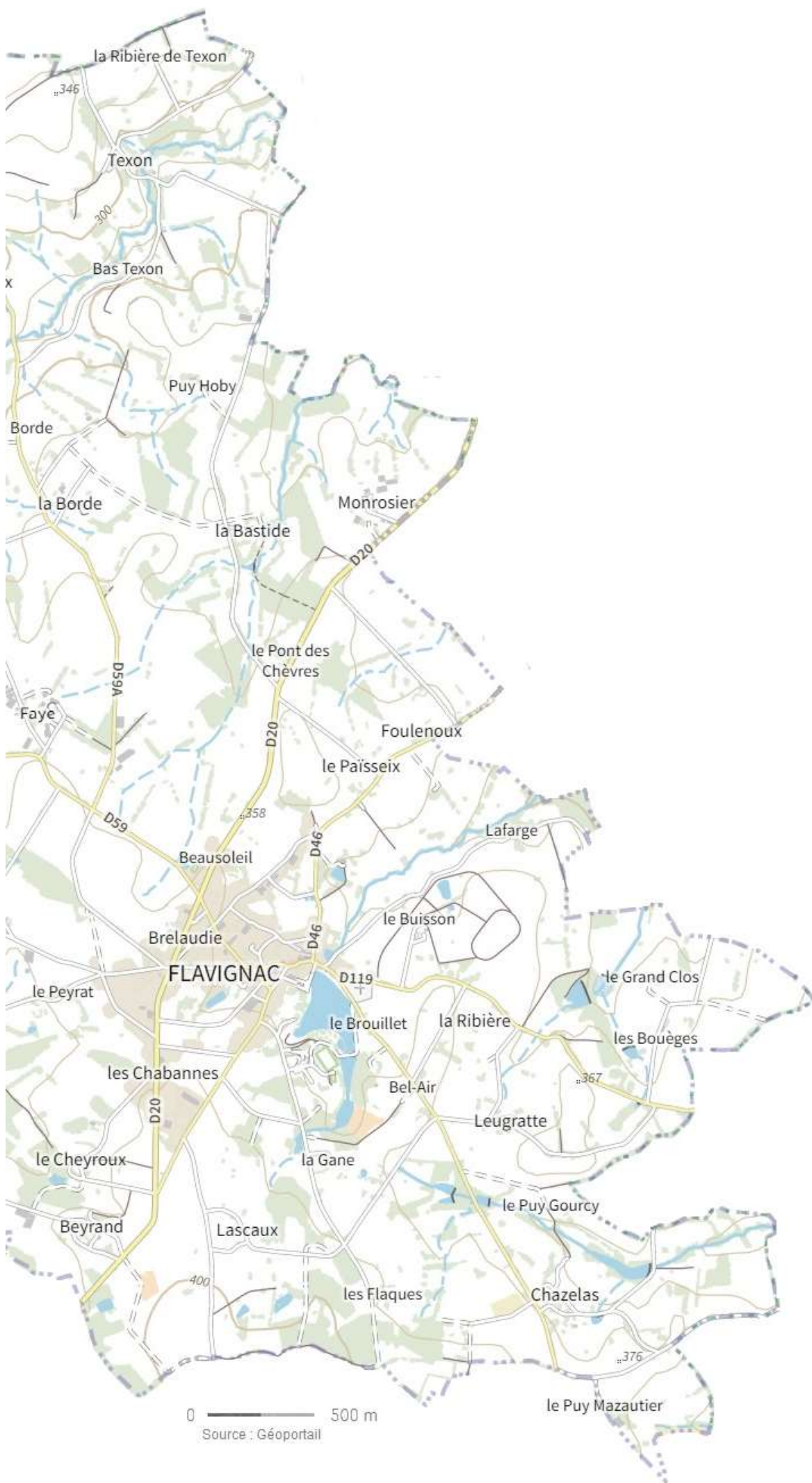
INDEX

L'index ci-dessous reprend les noms de lieux des villages et lieux-dits qui ont été étudiés ou mentionnés dans la série « Flavignac et ses villages, Les noms de nos villages » publiée dans le *Bulletin municipal*, n° 93 à 98, de janvier 2022 à juillet 2024. Les noms ou les formes disparus sont indiqués en italiques. Le premier nombre indique le numéro du bulletin, le second après virgule, le numéro de page.

- Beusoleil : 98, 26.
Bel Air : 98, 26.
Bastide (La) : 97, 25.
Batide (La) : 97, 25.
Beyrand : 97, 20 ; 98, 28.
Borde (La) : 97, 23.
Bouèges (Les) : 98, 23.
Brelaudie (Haut et Bas) : 97, 20 ; 97, 21.
Brouillet (Le) : 93, 18.
Buisson (Le) : 96, 26.
Brousses (Les) : 96, 26 ; 95, 23.
Busserolles : 96, 26.
Cessat : 93, 19 ; 97, 20.
Cessaguet : 93, 19.
Chabannes (Les) : 97, 25.
Château-Gaillard : 98, 26.
Chazelas : 97, 20 ; 97, 25.
Chevailles (Les) : 95, 20.
Cheyroux (Les) : 95, 19.
Clos de Quinsac (Le) : 97, 21.
Combe (La) : 93, 19.
Combe-Sainte-Catherine (La) : 93, 19.
Condamines (Les) : 98, 25.
Coutures (Les) : 98, 25.
Croix de Pierre (La) : 96, 27.
Estrade (L') : 96, 27.
Etang (L') : 98, 26.
Eygouttiéras : 95, 22.
Eyveau : 95, 22 ; 97, 20.
Farge (La) : 97, 25.
Faye : 93, 18 ; 96, 25 ; 97, 20 ; 97, 21.
Flaques (Les) : 95, 23.
Flavignac : 93, 18 ; 97, 20.
Foulénoux : 98, 28.
Garennès (Les) : 98, 25.
Gane (La) : 95, 23.
Goulet (Le) : 98, 24.
Grand Clos (Le) : 98, 24.
Grands Monts (Les) : 94, 25.
Graules (Les) : 96, 24.
Lafarge : 97, 25.
Lambaudie : 97, 22.
Landes (Les) : 98, 24.
Landette (La) : 98, 24.
Lascaux : 95, 19.
Leugratte : 98, 28.
Loménie : 93, 19 ; 96, 25 ; 97, 20.
Maine (Le) : 97, 23.
Maingoux (Les) : 97, 21.
Maison Neuve (La) : 97, 24.
Malatie (La) : 97, 21.
Malatria (La) : 97, 21.
Marlotie : 97, 21.
Mas du Champ (Le) : 97, 23.
Masgoudier (Le) : 97, 22.
Métairie de la Ribière (La) : 95, 20.
Monrosier : 94, 25.
Montcuq : 94, 25.
Monts (Les) : 94, 23.
Moulin d'Eyveau (Le) : 95, 22.
Moulin de Lambaudie (Le) : 97, 22.
Moulin de l'Etang (Le) : 98, 26.
Moulin des Maingoux (Le) : 97, 21.
Moulin du Rodal (Le) : 97, 21.
Moulin du Roudaud (Le) : 97, 21.
Moulin Neuf (Le) : 97, 24.
Païsseix (Le) : 98, 24.
Palennes (Les) : 96, 25.
Petite Estrade (La) : 96, 27.
Petite Lambaudie (La) : 97, 22.
Petite Ribière (La) : 95, 20.
Peyrat (Le) : 96, 27.
Podio Lonch : 94, 26.
Pognade : 98, 27.
Pont des Chèvres (Le) : 96, 27.
Pouyalou : 98, 27.
Pradelle (La) : 98, 23.
Puy Gourcy (Le) : 94, 27.
Puy Hoby : 94, 26.
Puy Mazautier (Le) : 94, 27 ; 97, 20.
Puyrament : 94, 26.
Puyrenon (Le) : 94, 26.
Rebeyrolle (La) : 95, 21.
Ribière de Flavignac (La) : 95, 20.
Ribière de Texon (La) : 95, 20.
Sainte-Catherine : 93, 19 ; 97, 20.
Sainte-Catherine-Loubarrié : 93, 19.
Terrade (La) : 98, 25.
Texon : 96, 24.
Tivagnas : 98, 27.
Vidalie : 97, 20.

Jean François Boyer





Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres.

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

LES CARRIOLES

07 67 93 72 95 - lescarrioles@gmail.com

Site web : www.lescarrioles.fr

Page Facebook : Association Les Carrioles

ECOFESTIVAL LES CARRIOLES

Le festival reprend avec joie son quartier d'été au lac Saint-Fortunat de Flavignac du 2 au 4 août 2024.

Des étincelles de sobriété, une mosaïque poétique, une pelote dansante, bienvenue à la treizième édition des Carrioles ! Ensemble, levons les yeux vers les arbres qui nous abritent et les artistes qui nous éclairent. Une nouvelle fois, le festival donne la part belle à la création et aux initiatives locales, rassemblées par un même esprit, celui de partager nos engagements pour un monde plus juste.



Manège – édition 2023

Le vendredi soir, dès 18h, venez osciller entre ciel et terre, en compagnie du club astronomique de Saint-Léonard-de-Noblat, du duo circassien **Je te tiens** et des groupes découvertes locales, **La Louve** (chanson), **Larissa et Thomas Ezekiel** (standards jazz) et **Diya Faso** (afro-mandingue).

Le samedi après-midi et tout le dimanche, le parcours des visiteurs sera ponctué de **spectacles** (parmi lesquels **Les Nouveaux Terriens** – récit conté autour de la vie de nouveaux paysans installés par la Cie ça va sans dire ; **Terre-à-terre** – cirque aérien burlesque et féminin ; **Les Recycleuses** – accessoiristes mobiles en recyclage

artistique ; **Juste un petit bout** – duo clownesque (jeune public), une découverte du Théâtre de l'Opprimé (atelier et spectacle), des **balades** autour des arbres (avec Lydie Debaene et La Soupape Sauvage, des siestes radiophoniques (Les Polyculteurs), divers **ateliers** (écriture, percussions africaines, sur inscription) et une **table ronde** (autour de l'exploitation forestière).



Teinture végétale – édition 2023

Sans oublier l' incontournable **marché paysan et artisanal** pour découvrir les produits et savoir-faire du territoire, tout en dégustant boissons et encas du cru, mais aussi pour rencontrer des associations engagées dans la sauvegarde de l'environnement, le respect des droits humains et la promotion de la culture.

Le samedi soir nous accueillerons les concerts de **Rue Froide**, et **La Folle nuit**. Et pour continuer à danser, l'artiste **Tétouze**.

Au visiteur de construire son itinéraire sur ces 3 jours, jusqu'à la clôture festive avec le bal trad aux côtés du groupe **La Fanfare Artisanale Traditionnelle**.

Rejoignez notre équipe de bénévoles, ambiance conviviale assurée !

Avant, pendant ou même après le temps du festival, venez nous prêter main forte... pour le montage et la préparation du site et des loges, pour la vente de crêpes, pour la préparation du repas du vendredi soir, à l'installation des barnums... ou autre : nous trouverons ensemble.

LA QUINCAILL' & VOUS

laquincailletvous@gmail.com

Page Facebook : laquincailletvous



Des nouvelles de La Quincaill' & Vous



Notre volonté d'être un lieu de vie, d'échanges et de partages s'organise tranquillement mais sûrement...

En début d'année 2024, nous avons notamment eu la chance d'accueillir au sein de la Quincaill' des ateliers numériques gratuits grâce au partenariat du Réseau Haute-Vienne inclusion numérique, de la mairie et de la Communauté de Communes. Ces ateliers de découverte du numérique ont été très appréciés des 12 participants, tous ravis de cette expérience pour profiter de précieux conseils et astuces de Pierre !

Un nouveau rendez-vous à la Quincaill' a également lieu les mercredis tous les 15 jours : des ateliers musicaux, animés par notre bénévole radieux Jean-Marie. Ces ateliers sont ouverts à tous et sont guidés par l'animateur, dans une simplicité accessible à chacun, sans a priori, pour improviser et créer ensemble un espace hors du temps et explorer l'univers sonore comme un pont entre soi et soi... entre soi et l'autre... Sur inscription auprès de Jean-Marie au 06 87 43 31 53.

À ne pas manquer : le club de Tennis de Table Flavi Loisirs et la Quincaill' & Vous organisent la Fête du Village (repas de François du Saint-Fortunat), le samedi 20 juillet à partir de 18 h (sur la place en face de la mairie). Renseignements et réservation au 07 70 76 39 01 (Marylou).

Pour ne rien rater des ateliers, animations et activités de l'association, n'hésitez pas à venir nous voir (12 rue Jean Moulin, en face de la pharmacie) ou à nous suivre sur les réseaux !

Pour 10 € dépensés à la Quincaill', ce sont 9 € qui sont directement reversés aux producteurs, créateurs et associations du coin ! La Quincaill', c'est une trentaine de producteurs, créateurs et associations qui nous font confiance pour proposer plus de 300 produits.

Fruits et légumes frais de saison

Produits laitiers : fromages de chèvre et vache, yaourts, riz au lait, beurre...

Viande et charcuterie : porc, bœuf, veau

Plats cuisinés

Gâteaux, biscuits, madeleines, confitures, miels

Épicerie sèche : grand choix de farines, pâtes...

Produits en vrac : riz, pâtes, sucre, légumes secs, biscuits...

Condiments : huiles, vinaigres, moutardes, mayonnaises...

Boissons : jus de pommes, jus pétillants, bières, cidres, tisanes et cafés

Produits d'hygiène : savons, lessives, éponges, serviettes hygiéniques...

Créateurs & Artisanat : déco, bijoux, poteries, maroquinerie, objets en bois, livres...



Entrez- Adhérez - Profitez

Horaires d'ouvertures :

Mercredi : 9h -12h30 / 15h30 -19h30

Judi et vendredi : 15h30 - 19h30

Samedi : 10h - 12h30

- Une boutique associative de producteurs et de créateurs
- Un espace de vie convivial, de rencontres et d'activités
- Une brocante et une friperie associative

Retrouvez la Quincaill' face à la pharmacie de Flavignac

laquincailletvous@gmail.com
@laquincailletvous
@la_quincaill_et_vous

À plusieurs, on va plus loin !

Venez quinquiller, rejoignez notre équipe de bénévoles :)

- pour tenir les permanences de la boutique
- et/ou proposer des activités (musique, bricolage, jardinage...)

Vous souhaitez participer à cette belle aventure ?

N'hésitez pas à venir nous voir au 12 rue Jean Moulin à Flavignac (en face de la pharmacie) ou nous contacter à laquincailletvous@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle 06 22 91 58 01
et Eric Coussy 06 13 51 68 15

L'année 2023 s'est terminée par notre voyage à Diethofen où nous étions reçus à l'occasion du traditionnel **Marché de Noël**. Celui-ci a été un franc succès avec nos ventes de fromages, saucissons, vin,...

2024 a débuté par notre **concours de belote** annuel au bilan mitigé avec seulement 36 équipes participantes mais dans une très bonne ambiance.

Notre désormais incontournable **soirée Choucroute Allemande**, victime de son succès, était complète avant même la diffusion de nos affiches. Une fois le repas terminé, nous avons enflammé la piste de danse jusqu'au petit matin.

Nous avons reçu nos amis Allemands lors du **week-end de la Pentecôte**, avec de nouveaux adhérents dans les deux comités. Nous espérons un second souffle pour ce jumelage placé sous le signe de l'amitié.



Après le petit déjeuner d'accueil offert par la Municipalité, nous avons partagé un repas, des rires et des souvenirs. Le Comité de Diethofen a tenu à offrir à la garderie municipale un joli lot de Playmobil. Nous sommes très touchés de cette belle attention pour les enfants. Le reste de la journée était consacré aux familles.

Départ à 8h le dimanche matin, en direction de Beynac et Cazenac en Périgord. Tandis qu'un groupe voguait sur la Dordogne en gabarre, le second profitait d'une visite guidée des ruelles pavées de ce magnifique village, puis nous avons échangé les visites. Nous avons partagé un repas convivial au restaurant avant un petit quartier libre et il était déjà temps de rentrer à Flavignac. Nos cœurs étaient au diapason de la météo pour le départ de nos voyageurs le lundi matin, ce week-end est passé bien trop vite.



Si vous aussi vous souhaitez partager ces moments intenses d'amitié franco-allemande, n'hésitez pas à nous rejoindre, en tant qu'adhérent, famille hôte ou simplement bénévole. Merci de vous rapprocher du bureau du Comité de Jumelage.

Pour découvrir nos activités:

- **Marché gourmand**, vendredi 5 juillet à 18h, place de Diethofen.
- **Assemblée Générale**, date non arrêtée avant l'impression de ce bulletin.

Renseignements auprès des co-présidents



APE FLAVIGNAC - LES CARS

Contact : ape.rpiflc@gmail.com

Page Facebook : APE Flavignac Les Cars

Instagram : APEGrainesdeMarmots

En 2024, l'association des parents d'élèves continue ses actions et différents projets afin de récolter des fonds pour améliorer les conditions de vie à l'école de nos enfants.

Le début de l'année a été marqué par la lutte contre la fermeture de classe à laquelle s'est engagée l'APE aux côtés des représentants des parents d'élèves. Malheureusement, le combat n'a pas abouti et une classe sera supprimée en septembre à l'école de Flavignac.

L'association des parents d'élèves a organisé le 6 avril un repas ouvert à tous suivi d'une soirée dansante ! C'était le premier événement de ce type organisé par l'association Graines de Marmots, et la soirée a été couronnée de succès tant par l'ambiance conviviale et chaleureuse que par la qualité du repas préparé par les bénévoles et avec l'aide précieuse du Saint-Fortunat !



En avril toujours, l'assouplissement du plan Vigipirate a permis le retour du goûter des vacances, moment de partage autour de gourmandises sucrées pour le bonheur des petits et des grands.

À cette occasion, les bénévoles ont eu le plaisir de remettre aux enseignants de l'école de Flavignac divers matériels de motricité tels que des tapis de gymnastique et des draisienne. En effet l'APE avait décidé d'allouer un budget de 20 € par enfant, utilisable par les enseignants comme ils le souhaitaient. Ces derniers ont choisi ce matériel qui leur était nécessaire, le reste du budget va servir à financer en partie la sortie de fin d'année à la cité des insectes à Nedde à hauteur de 600 €.

Cette année, la fête de fin d'année a lieu sous forme de kermesse avec barbecue et jeux pour le plus grand plaisir des enfants et des parents, l'occasion de terminer l'année dans la convivialité et la bonne humeur !

Enfin, l'association des parents d'élèves participera cette année encore aux festivités du 15 août en tenant la buvette.

Pour mener toutes ces actions à bien, nous avons besoin de vous ! N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram !



FLAVIGNAC LOISIRS

Renseignements : Marie

06 32 02 05 58

Le 9 janvier se tenait l'**assemblée générale** de FLAVIGNAC LOISIRS dans une salle toute refaite.

Gérard et Marie Claire LAMARGOT, Jacqueline FORT et Eugène CHEVREL étaient élus au Conseil d'administration.

Gérard LAMARGOT était désigné pour assurer la fonction de trésorier.



Les mercredis après-midi, la **belote** attire de nombreux participants. C'est une occasion pour des personnes seules de rompre la solitude le temps d'un après-midi.

Tous les 15 jours, le mardi, c'est « petit **loto** ».

Pour **Mardi Gras**, 56 adhérents étaient présents au Saint-Fortunat pour le traditionnel pot au feu.

Le 2 avril, à la salle du troisième âge, les convives ont apprécié le filet de porc sauce moutarde préparé par François, les Paris Brest de Fabrice et, au café, la prune de Jean-Pierre pour le petit canard. Le service était assuré par des membres du Conseil d'administration. Un bouquet de fleurs des champs a été offert à Marie-Thérèse pour son anniversaire.

A venir, le 14 juillet : le **repas au Saint-Fortunat** et le 6 août : le **pic-nique**.

Le conseil d'administration étudie la possibilité d'une animation lors du repas de novembre.



Le conseil d'administration remercie la Municipalité pour la continuité de la mise à disposition de cette magnifique salle pour les aînés et pour le renouvellement du mobilier.

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Co-présidentes : Nadine 06 84 31 41 81 et Marie-Hélène au 06 77 66 87 22

L'association de Gymnastique volontaire de Flavignac a organisé le dimanche 2 juin après-midi une **randonnée pédestre de 8 km à Cussac** dans la forêt de Boubon.



Les cours du jeudi de 15h15 à 16h15 avec l'animatrice Jill et les cours du lundi de 20h à 21h avec Florian ont été suivis par 44 adhérents très assidus.



L'Assemblée générale de l'association aura lieu le lundi 1^{er} juillet 2024 avec l'annonce d'animations prévues à la rentrée prochaine.

En septembre, l'association organisera un **atelier découverte yoga de 2h**, la date n'étant pas encore fixée.

Le 13 octobre, une **randonnée historique** sera animée par Jean François Boyer.

Un **repas** aura lieu le 2 novembre au restaurant le Saint-Fortunat à Flavignac pour réunir les adhérents qui le souhaitent et leurs familles.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les co-présidentes.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : Eric Dal
06 83 24 52 60

Un début d'année riche en évènements !

L'assemblée générale extraordinaire de l'association s'est tenue le 12 février. 4 postes du bureau ont été renouvelés.

Ce nouveau bureau est constitué d'administrateurs qui ont tous le même pouvoir. Il fonctionne de façon collégiale.

Néanmoins, certains administrateurs ont des fonctions définies :

- 2 trésoriers : Alex Delenclos (06.29.38.54.63) et Jean-Marie Mazabraud (06.59.20.01.11) ;
- 1 référent mairie et préfecture : Eric Dal (06.83.24.52.60) ;
- 3 référents UFOLEP : Jacques Lajudie (06.83.24.29.87), Alex Delenclos et Emmanuel Maisonnier (06.23.52.35.58) ;
- 1 référente randonnées pédestres : Dorothée Dal (06.70.56.92.51) ;
- 1 référent randonnées VTT : Emmanuel Maisonnier ;
- 1 référent sorties cyclotouristes : Eric Dal.

Concernant la **fête du cidre**, il y a deux contacts pour le moment :

- Séverine Soury (06.85.64.85.13) : inscriptions et organisation du vide-grenier ;
- Jean-Marie Mazabraud : inscriptions des commerçants.

Organisation de notre **randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers »** le 18 février, 163 participants ont fait le déplacement, sortie unanimement appréciée !

Organisation de notre **demi-journée cyclotouriste** le 16 mars, 53 participants motivés !

Nous allons essayer de développer cet évènement par un troisième circuit plus accessible tant en distance qu'en rythme.

Organisation d'une **sortie club à Najac** les 3,4 et 5 mai. Nous étions 21 personnes, hébergées dans 6 chalets situés dans la verdure en bordure de l'Aveyron ! Très belle région, hébergement de qualité avec restauration sur place, barbecue et chapiteau à disposition !

Une belle réussite sportive aussi avec des circuits pédestre et vélo courts mais intenses avec des panoramas qui se méritaient !

Le tout dans une très bonne ambiance, notamment sur le barbecue vendredi soir et l'after samedi soir !



"Tous en vélo à Flavignac"

Le samedi 31 août, l'UC Flavignac organise une **balade encadrée de 30 km autour de Flavignac** avec possibilité de réduire la distance à 16 kms.

Le départ se fera au local des associations de Flavignac (situé face à la mairie) à 14h30, ouvert à toutes et à tous à partir de 12 ans, que vous soyez ou non de Flavignac ! Un goûter sera proposé à l'arrivée, cette manifestation est gratuite.

Merci de vous inscrire auprès de Jean-Marie au 06.59.20.01.11.



Sans oublier la **fête du cidre**, évènement incontournable de Flavignac !

Elle se déroulera le 20 octobre. Si vous souhaitez nous prêter main-forte, vous pouvez appeler Séverine au 06 85 64 85 13.

CADANSES FOLK

Contact :

05 55 37 58 57 ou 06 83 94 75 25

Site web : www.cadansesfolk.org



Un nouvel atelier de pratique musicale à la salle des fêtes

L'association Cadanses Folk, créée il y a presque 25 ans, est forte d'une cinquantaine de membres. Elle réunit des passionnés de musiques et danses traditionnelles. Il faut entendre par danses traditionnelles les danses pratiquées avant la période dite « musette ». On y retrouve, entre autres, mazurkas, polkas, scottishs, valse, bourrées, et même branles de la Renaissance ou du Moyen-Age.

Des ateliers d'initiation à ces danses ont lieu les mardis soir, tous les quinze jours, à la salle des fêtes. Chaque atelier se termine par un mini-bal animé par les musiciens présents.



Cette année, une nouvelle activité a vu le jour : l'atelier danse est précédé, pour ceux qui le souhaitent, d'un atelier de pratique musicale destiné à la découverte et à l'apprentissage des airs traditionnels. Cet atelier s'ouvre aux musiciens adhérents à l'association. Point n'est besoin de connaître le solfège, puisque l'apprentissage se fait tout simplement à l'oreille.



Actuellement, cette activité présente une belle variété d'instruments : djembé, violon, accordéon diatonique, vielle à roue, chabrette, cornemuse et clarinette. Bien sûr, tous les instruments de musique, quelle que soit leur nature, sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous y rejoindre.



Dimanche 26 mai, l'association Cadanses Folk a organisé un « Bal Trad » ouvert à tous pour pratiquer la danse traditionnelle ou simplement écouter de la bonne musique.

Si vous êtes intéressés par nos propositions d'activités, consultez notre site internet.



Retrouvez la liste des associations de la Commune sur notre site Internet :
<https://flavignac.fr/category/associations/>

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique « Agenda » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus : <http://www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus/> pour ne manquer aucun rendez-vous !

Accueil de loisirs

Bouge Tes Loulous

Pour les enfants de 3 à 6 ans

26 rue Jean Râteau
87230 FLAVIGNAC
05 55 42 84 69 / 05 55 36 07 98
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Bouge Tes Copains

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Avenue du Plan d'eau
87230 BUSSIÈRE-GALANT
05 55 50 58 32 / 05 55 36 07 98

Les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h à la journée ou à la demi-journée

NAVETTE GRATUITE (avec accompagnateur)

	Le matin		Le soir
Châlus	8h30	Bussière-Galant (BTC)	17h00
Bussière-Galant (BTC)	8h45	Flavignac (BTL)	17h15
Flavignac (BTL)	9h00	Bussière-Galant (BTC)	17h40
Bussière-Galant (BTC)	9h15	Châlus	17h50

Contact : Sylvie RATINAUD



Service mandataire d'aide à domicile



Besoin d'être accompagné dans votre vie quotidienne ?
ménage, repassage, préparation des repas...

**Nous nous occupons de tout
Nous nous occupons de vous**
recrutement, contrôle travail, bulletin de paie...

Service mandataire d'aide à domicile 05 55 36 07 98



Mon métier ? Aider les autres...

**vous recherchez un emploi ?
Devenez aide à domicile.**

Service mandataire d'aide à domicile 05 55 36 07 98

Nov Habitat 87 est le service public de conseil et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leurs logements sur l'ensemble de la Haute-Vienne hors Limoges Métropole.

Nov Habitat 87 assure pour les particuliers :

- Une **information de premier niveau** à la fois technique, financière, juridique, et sociale en matière de rénovation énergétique, à destination des ménages et copropriétés ;
- **Conseils et accompagnement techniques personnalisés**
 - Aide à la construction d'un projet de rénovation adapté aux usages et au bâti
 - Avantages et inconvénients des différentes solutions techniques
 - Appui à la compréhension des devis et à leur éligibilité aux aides
- **Appui au montage de dossiers d'aides financières**
 - Détermination et orientation sur les dispositifs et montants des aides adaptées à chaque projet
 - Guidage dans les procédures d'obtention de chaque dispositif (MaPrimeRénov', CEE...)
- **Pour les projets de rénovation d'ampleur :**
 - Réalisation d'une évaluation thermique sur site et de scénarios d'amélioration énergétique personnalisés
 - Accompagnement en amont de la phase travaux

Nov Habitat 87 met aussi en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et d'animation des ménages, des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux. La sensibilisation des particuliers est en partie réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'association Limousin Nature Environnement.

Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE

Vous avez moins de 26 ans ! La Mission Locale Rurale peut vous accompagner dans vos démarches et vos projets. La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne intervient sur l'ensemble de la zone rurale du département : 175 communes, 12 Communautés de Communes, au service des jeunes du territoire.

MINI-BUS

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne Au plus près des jeunes

Pour aller plus loin et se rapprocher au plus près des jeunes sans solution et sans moyens de locomotion !

La Mission Locale Rurale dispose d'un mini-bus aménagé pour vous accueillir et vous proposer un temps d'échange et de conseils. Vous y trouverez des informations sur nos services et toutes les solutions pour les jeunes.

Cette action est co-financée par l'Union Européenne, l'Etat et la MSA.



05 55 70 45 74 / contact@mlr87.fr

Des services et des propositions pour les jeunes !

VIE QUOTIDIENNE : Permis de conduire, aide aux transports, aides financières, démarches liées au logement, accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...des conseils de jeunes pour donner son avis...

ORIENTATION : Découverte de secteurs et métiers, des casques à réalité virtuelle... Immersions en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION : Droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI : Techniques de recherche d'emploi, Rencontres entreprises et employeurs, Offres d'emploi et offres en alternance, Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...

Le Parc en action près de chez vous

Plantation de haies au Clos de l'Arthonnet

Le Parc a accompagné financièrement le Clos de l'Arthonnet, dans son projet de plantation de haies. La restauration des paysages bocagers permet en effet de recréer des habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales. Ces haies, en plus de leurs intérêts écologiques, apportent de nombreux bénéfices agronomiques.

En mars dernier, un chantier participatif a ainsi permis la plantation de plus de 750 arbres et arbustes sur la ferme de Marie-France et Thierry. Les espèces plantées ont été sélectionnées avec soin afin de favoriser la présence de pollinisateurs sauvages. Le chantier a bénéficié du projet européen LIFE Wild bees animé par le Parc naturel régional Périgord-Limousin en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux.

Plus d'informations : <https://www.life-wild-bees.eu/>

La marque Valeurs Parc attribuée à la ferme de Puy Faucon

Au travers de la Marque Valeurs Parc naturel régional, le Parc accompagne les entreprises volontaires dans des démarches de progrès et de valorisation de leurs produits, de leur territoire et de leur engagement pour le développement durable. Les structures souhaitant bénéficier de la marque doivent ainsi répondre à un cahier des charges précis et présenter des mesures concrètes en termes de préservation des patrimoines, d'ancrage territorial et d'épanouissement humain.

Depuis fin mai, la Ferme de Puy Faucon, bénéficie de cette reconnaissance et de l'accompagnement du Parc qui en découle. Aymeric et Anne-Pascale ont repris l'exploitation familiale en 2017, avec un élevage de brebis et de chèvres en autonomie alimentaire, sur 28 ha à Rilhac-Lastours et Flavignac. Fortement attachés au respect des milieux naturels et du bien-être animal, ils sont également très impliqués dans le tissu associatif local. La totalité de leur production est proposée à l'achat en vente directe, principalement dans des magasins de producteurs et magasins associatifs.



Renouvellement de la charte du Parc

Quel avenir pour le Périgord-Limousin ?

L'an dernier, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé la révision de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Ce processus qui s'inscrit sur plusieurs années, vise à actualiser et à adapter les objectifs et les actions du parc en fonction de l'évolution de son territoire et de ses enjeux. À l'issue de cette révision, le parc devra proposer un nouveau projet de territoire pour une période de 15 ans : la charte 2026-2041.

Après une 1^{ère} phase d'études préalables, le Parc a engagé au printemps 2024 une phase de consultation et de concertation des acteurs du territoire. Habitants, associations et partenaires ont ainsi été invités à exprimer leurs attentes pour l'avenir du Parc. Un groupe de travail composé d'habitants tirés au sort parmi les listes électorales de l'ensemble des communes du territoire a notamment été créé. Sous l'appellation « La Fabrica », une centaine d'habitants s'est ainsi réunis à 4 reprises afin d'échanger et de bâtir ensemble des propositions d'actions autour de 10 enjeux clefs pour l'avenir du Périgord-Limousin. Quatre réunions publiques se sont également tenues à la suite de ces ateliers, afin de donner la parole au plus grand nombre.

La phase de concertation citoyenne a été suivie d'ateliers de travail avec les élus. Le Parc s'est donné comme objectif de présenter un avant-projet de la nouvelle charte d'ici la fin d'année. Le processus de renouvellement de la charte se poursuivra en 2025.



Plus d'informations :

<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/revision-de-la-charte/>

Les aides au compostage

Le SYDED propose des composteurs plastiques à prix aidé : **50% du prix d'achat est financé par le SYDED.** Pour cette nouvelle campagne, une formation rapide (15 minutes pour les composteurs de jardin) a été imaginée par le SYDED, afin d'accompagner les acquéreurs pour une bonne gestion de leur compost. Elle est obligatoirement dispensée au moment de l'achat et a lieu au siège du SYDED (59 rue de la filature, 87350 Panazol) ou à la Communauté de Communes relai de l'opération.

La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus a mis en place des distributions de proximité vous permettant ainsi de récupérer votre composteur dans les lieux définis par celle-ci.

Vous trouverez un bon de commande ou un formulaire de commande en ligne sur notre site Internet.



Un programme de formation au compostage

Avec pour objectif de former au moins 10 % des foyers (soit plus de 9 000 foyers) sur chaque Communauté de Communes d'ici 2027, **le SYDED organise des sessions de formations une fois par an sur chaque territoire, en collaboration avec les Communautés de Communes.**

Ces **formations gratuites** d'environ 1h30 portent sur le compostage et le jardinage au naturel (broyage, paillage, mulching, haie sèche, etc). **Un composteur en plastique 340 litres et un bioseau seront proposés gratuitement** à chaque foyer participant (**dans la limite des stocks prévus**).

Les foyers compostant en tas, ou ayant déjà un composteur peuvent aussi participer.

Les aides pour le broyage

Le SYDED propose des aides financières aux particuliers pour l'achat ou la location de broyeurs de végétaux. Les machines présentant un débit insuffisant peuvent vous décourager de broyer.

C'est pourquoi le SYDED subventionne les broyeurs ayant une puissance minimale de 4 cv ou 2200 W :

Achat individuel ou mutualisé : pour connaître les modalités et/ou soumettre votre demande, **téléchargez le formulaire de demande d'aide sur notre site internet.**

Location : une aide financière du SYDED à hauteur de 100% du prix de location est proposée pour la location d'un broyeur (plafonnement de l'aide à 150€). **Télécharger le formulaire de demande d'aide sur notre site internet.**

Collecte de matériel médical

«Cliiink® » : Triez, vous êtes récompensés !

À compter de juillet 2024, grâce à l'application mobile gratuite « Cliiink » ou une carte sans contact demandée auprès du SYDED, les habitants du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus seront récompensés pour leur geste de tri des emballages plastiques et métalliques. Par un dispositif innovant de consigne, chaque dépôt de bouteilles, canettes, boîtes, ... dans les conteneurs jaunes du SYDED rapportera à l'utilisateur des points transformés en bons d'achat ou offres promotionnelles valables, sans minimum d'achat, chez des commerçants de proximité.



Les beaux gestes de tri

L'élargissement des consignes de tri concernant les emballages ménagers de 2020 a permis de capter un flux important de nouvelles matières, évitant ainsi leur incinération.

Cependant, certaines « erreurs de tri » subsistent et perturbent fortement le processus de tri au centre de recyclage de Limoges Métropole. Par des visuels « décalés », le SYDED souhaite rappeler à tous **quelques gestes simples pour bien trier, faciliter la chaîne du recyclage et contribuer ainsi à la préservation des ressources naturelles.**

Cette campagne a été diffusée en octobre dernier notamment sur le réseau d'affichage du Département, les déchèteries, les éco-points du territoire. En 2024, la campagne sera de nouveau déployée sur ce réseau mais aussi sur certains camions de collecte Miniris.



Encore plus de valorisation pour les produits et matériaux de construction

À compter du 1er juillet, les déchèteries du SYDED proposeront de nouvelles filières permettant aux habitants de déposer tous **leurs déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment, notamment à base de bois, de plâtre ainsi que les menuiseries vitrées.** Ce déploiement du traitement des déchets de construction encourage une gestion plus durable des ressources naturelles. Pour les objets en bon état, la priorité reste bien entendu le réemploi et la réparation grâce au développement de partenariats locaux avec les recycleries du territoire.



MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal et tous les matins du 1^{er} juillet au 19 août 2024 inclus.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV.

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV.

François GAYOT :
samedi matin sur RDV.

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RDV.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Horaires d'été de la Mairie

Du 1^{er} juillet au 19 août, le secrétariat de la Mairie sera uniquement ouvert les après-midis.

Bureau de Poste

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
Sauf le vendredi de 9h30 à 12h
Horaire pour la levée du courrier : 15h00

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

Horaires des déchèteries

Mise à jour 03/03/2023 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	Nexon Voie de contournement 06 20 91 21 45	St-Martin-le-Vieux ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

05 55 12 12 87

www.syded87.org

contact@syded87.org